

Parc de M. D. à Savigny-sur-Orge. — Architecte M. Lusseau.



encadrant le fond de la vallée, sillonnée par une petite rivière et dominée par le rocher, sur la plate-forme duquel se pose un kiosque abri.

D'une salle verte conservée dans l'un des massifs on a une vue sur la campagne, vue qui ne peut être supposée de l'habitation.

Jardin D... à Dieppe. — Ce jardin créé à la porte de la ville, sur le versant d'un coteau regardant la mer, présentait de grandes difficultés d'accès et de construction, en raison de la déclivité du sol.

Un grand mur de soutènement retient les terres sur la route nationale.

On accède à la propriété :

En voiture, par la partie haute, après un long circuit dans le coteau.

A pied, par la partie basse, par un double escalier, bien dissimulé par des motifs, pour ne pas nuire à l'effet général du jardin, vus de l'intérieur.

Une source jaillit sous une roche avancée, et alimente un petit ravin, tombant de cascates en cascates, jusqu'à la pièce d'eau, bien en vue de l'habitation.

Une salle verte sur un point culminant, permet de jouir de la vue de la mer.

Un potager dissimulé, bien exposé et abrité, permet de faire d'excellentes primeurs.

Enfin un vaste jardin d'hiver, relié à l'habitation et spécialement aménagé pour la culture des orchidées, réunit sous les yeux les merveilles de la flore exotique.

Jardin M.. à Cablan. — Situé sur un coteau élevé dominant la belle vallée de l'Isle.

Une grande avenue droite conduit au château construit au milieu d'un jardin français, sur une terrasse ayant vue de tous côtés.

On descend dans le parc paysager :

Par une grande allée carrossable.

Par un escalier taillé dans le rocher formant l'angle gauche de la terrasse.

Par un grand escalier monumental faisant face au château. — Enfin par plusieurs sentiers sous bois.

On remarque dans ce parc un monument druidique religieusement conservé. — Plusieurs kiosques et salles vertes. — Une grande salle de jeux. — Une volière. — Un tir à la carabine, etc., etc., qui ont été aménagés de façon à servir à l'ornementation générale.

Parc D.. à Savigny. — En vue de l'habitation et séparés du jardin par la rivière l'Orge, se trouvaient de vastes terrains, entièrement marécageux impropres à toute production, véritable cause d'infection, qui ont été transformés en un parc piscicole d'un excellent rendement.

Une pièce d'eau, de plusieurs hectares, a été creusée ; ce qui a permis de relever les autres parties, au-dessus du niveau de la rivière qui l'alimente.

A la partie haute se trouve une construction spéciale pour l'éclosion des œufs, et à la suite une série de bassins superposés pour l'élevage des alevins.

Les prairies agrémentées de nombreux groupes d'arbres, et desservies par des allées en nombre suffisant, font du tout un parc de rapport fort agréable.



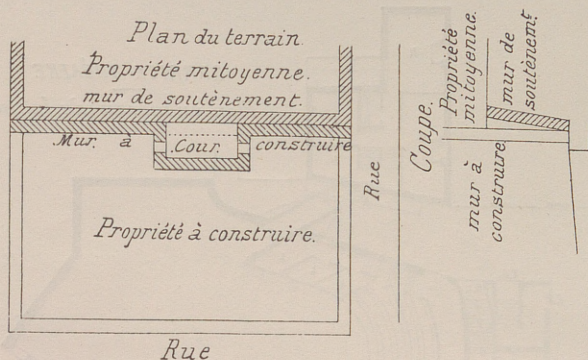
CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Contiguïté. — Clôture.

J'ai une construction à édifier sur mon terrain, en pente de trois côtés. Je n'ai pas de voisins; mais d'un côté j'ai un voisin qui possède un jardin surélevé par des terres rapportées soutenues par un mur de soutènement de 2^m50 de hauteur environ percé de barbacanes.

1^o Comme ce mur ne m'est d'aucune utilité, puis-je construire mon mur contigu au sien et puis-je l'obliger à boucher ses barbacanes?



2^o Croyez-vous que pour ce mur de soutènement il y ait un droit particulier dans tous les cas, il serait dans l'obligation de me montrer ses titres, la prescription n'étant pas acquise.

3^o Du côté de la cour qui me laissera son mur à nu, je me trouverai probablement dans l'obligation de faire un mur de clôture pour ne rien avoir de commun, sur cette partie de la propriété, avec mon voisin.

4^o Serai-je dans l'obligation de laisser un espace vide entre mon mur et le mur de soutènement du voisin?

Dans mon mur donnant sur le voisin pourrait-il m'empêcher de faire des jours en me conformant aux dispositions des articles 676 et 677 du Code civil.

Réponse. — Si le voisin a constitué son jardin par des terres rapportées, il a dû tout naturellement soutenir le remblai par un contremur, ce contremur est indépendant de toute question de contiguïté, et si le voisin tombe sous le coup de l'article 663 du Code civil, notre correspondant peut l'obliger à se clore conformément à la loi.

Si le voisin n'est pas obligé à la clôture notre correspondant doit planter entièrement le mur qu'il veut faire sur son terrain, en contiguïté du contremur.

Quant aux barbacanes établies dans le contremur du voisin, ces barbacanes ne doivent pas exister. Il n'y a pas dans l'espèce qui nous est soumise la servitude du fonds supérieur sur le fonds inférieur prévue à l'article 640 du Code civil, au contraire le mur du voisin doit être construit de telle sorte qu'il soutienne complètement les terres du remblai et qu'il empêche l'humidité de ce remblai de se communiquer au mur de clôture que se propose de construire notre correspondant.

Des jours ou fenêtres peuvent être ouvertes sur le voisin dès lors que les distances légales sont observées.

Contiguïté. — Mur séparatif. — Reconstruction. — Etais. — Remise en état, etc.

Première question. — A..., veut faire blanchir le pignon de

sa maison et y faire faire une enseigne; pour faire ce travail il faut placer une échelle sur le terrain de B... et sur un passage de 1 mètre qui est à divers, mais sur lequel A... n'a aucun droit; B... refuse de laisser placer l'échelle sur son terrain.

En payant une indemnité à B... celui-ci peut-il s'opposer à laisser faire ce travail? Quelle est la marche à suivre par A... pour arriver à un bon résultat?

Deuxième question. — Lorsqu'un propriétaire fait reconstruire à ses frais un mur mitoyen qu'il trouve insuffisant pour lui-même, doit-il une indemnité au voisin pour le dérangement qu'il lui occasionne? Et est-il obligé de le clôturer durant la reconstruction du mur?

Réponse. — *Première question.* — Il n'y a pas là service foncier mais exploitation du fonds, c'est-à-dire qu'il n'y a pas utilité de réparer mais intention d'exploiter le pignon; dans ce cas nous ne croyons pas que B... soit assujéti à laisser placer des échelles chez lui.

Les obligations du quasi-contrat du bon voisinage ne vont pas jusque-là; mais A... peut arriver à ses fins au moyen d'un balcon mobile maintenu sur le comble avec des cordes et manœuvrant à l'aide de mouffles et de guides.

Deuxième question. — Lorsqu'un propriétaire fait reconstruire à ses frais un mur mitoyen qu'il trouve insuffisant pour ses besoins, il doit clore le voisin afin que la démolition de l'ancien mur et la reconstruction du mur nouveau ne soient pas dommageables au voisin. Tous étais et raccords doivent être faits également dans la propriété voisine. (Paris, 15 fév. 1873, Gourgaud, *Gaz. des trib.*, 25 avril 1873. Cass. ch. des req., bulletin du 17 nov. 1875. Cass. civ., 19 mars 1872, Dalloz, 72. 1. 106; Amiens, 10 avril 1883, S. 84. 2. 31; Paris, 24 mars 1879. S. 79. 2.)

Lorsque la réparation ou la reconstruction du mur mitoyen fait naître au profit du tiers occupant un droit d'indemnité pour privation de jouissance, cette indemnité n'incombe pas au constructeur du mur pour ce qui concerne la maison voisine. Cependant, s'il y avait dommage causé du fait des retards apportés dans les travaux, du fait d'une négligence ou s'il y avait dégât matériel causé par les ouvriers, le constructeur du mur serait responsable. (Paris, 4 mai 1813; Aix, 4 mai 1863. Paris, 29 juill. 1873; 17 juin 1872; 3 août 1873. Aubry et Rau, t. II, § 222, n° 42, Demolombe, XI, n° 406.)

Dommage. — Réparation. — Expertise.

J'ai été appelé à construire un mur, à la suite d'un qui existait depuis treize ans, pour soutenir les terres.

Ce mur de soutènement a 0^m70 de largeur, sur une hauteur de 2^m50, jusqu'à la hauteur des terres; là, il n'a plus que 0^m50 de largeur et s'élève pour soutenir une toiture de hangar. Le premier mur existant à la suite duquel nous avons bâti le nôtre était construit tout en terre, le nouveau était construit en chaux et sable de Moselle. A peine y avait-il quinze jours qu'il était achevé que les pluies torrentielles du mois de juin dernier ont mis les deux murs près de s'écrouler. Le conduit de la commune étant obstrué, n'a pu recevoir l'eau, ce qui a occasionné le désastre. Les murs n'étant encore que penchés, j'ai prié un architecte d'en venir prendre connaissance, il a remarqué que le mur neuf n'avait pas entraîné le vieux du tout.

Il a, en outre, apprécié la qualité du mur, laquelle il a trouvée très bonne; mais réclamant à la commune les dom-

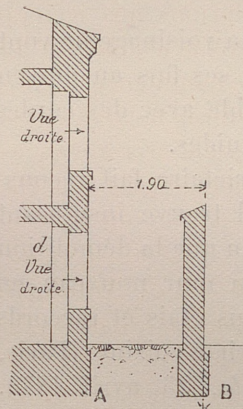
mages-intérêts, elle m'a offert une somme qui ne peut pas être acceptée et, en outre, n'a rien évalué pour l'ancien mur.

Réponse. — Il y a lieu de procéder par voie d'expertise. Si la commune ne veut pas réparer le dommage causé par l'envahissement des eaux, sa responsabilité est évidemment engagée, elle le reconnaît d'ailleurs puisqu'elle fait une offre. Si cette offre est insuffisante il n'y a que la procédure de l'expertise pour faire apprécier les faits.

Contiguïté. — Jour. — Distance.

A... est propriétaire d'un mur de clôture comme sol et construction; il a construit un bâtiment *d* à une distance de 1^m90 de la ligne séparative; la face de ce bâtiment est percée de grandes baies formant vues droites et ouvrant à deux et quatre ventaux.

B... ayant l'intention d'obliger A... à lui céder le mitoyenneté de mur il en résultera un déplacement de la ligne séparative et la distance de 1^m90 prévue par l'article 678 n'existera plus.



1° A... ne devait-il pas construire le bâtiment D avec vues droites en prévision du déplacement de la ligne séparative par suite de l'acquisition de la mitoyenneté par B...?

2° Dans le cas où B... achèterait la mitoyenneté du mur a-t-il le droit de faire convertir les vues droites du bâtiment *d*, en jours de souffrance suivant les articles 676 et 677.

Réponse. — Dans l'espèce qui nous est soumise, la situation créée à l'origine par A... est régulière; ce n'est que par l'usage d'une faculté accordée au voisin par la loi que la situation devient irrégulière.

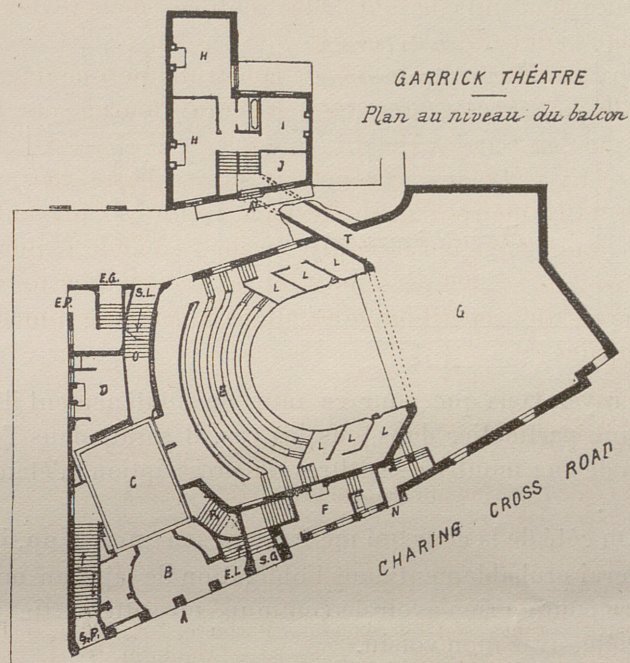
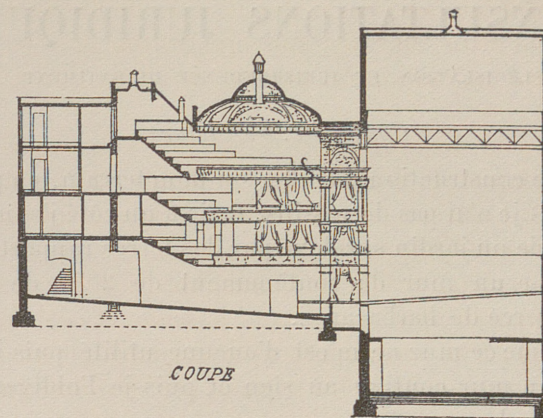
De ce que le bâtiment *d* a été régulièrement établi avant l'acquisition de la mitoyenneté il ne nous semble pas que la situation puisse être modifiée du fait de l'acquisition ultérieure de la mitoyenneté; les jours doivent donc être conservés en leur état, mais un acte doit constater la situation et bien établir qu'il ne s'agit pas dans les baies existantes d'une servitude grevant le fonds B..., de telle sorte que si plus tard A... venait à démolir son bâtiment il ne puisse ouvrir de nouveaux jours à la distance actuelle.

Le secrétaire du Comité de jurisprudence,
Henri RAVON, architecte.

AMÉNAGEMENTS DANS LES THÉÂTRES

(Voyez page 465.)

L'incendie du théâtre d'Exeter avait eu lieu pendant la construction du Terry's theatre; et si ce petit théâtre présente des escaliers en assez grand nombre, il a le défaut de ne pas offrir des dégagements assez amples, ainsi que l'indique son emplacement bloqué entre les maisons voisines. L'isolement, qui est surtout une mesure de sécurité pour les voisins, a été impérieusement réclamé depuis les deux trop célèbres incendies de l'Opéra-Comique et d'Exeter, deux théâtres isolés de trois côtés sur quatre.



(fig. 32) Théâtre Garrick. — Plan et coupe.

Le Garrick-theatre, construit dans le quartier de la haute vie à Londres, se trouve à l'angle de deux rues Charing Cross Road et Saint Martin's lane. On y a bien suivi à peu près quelques-unes des prescriptions d'Irving, l'isolement sur presque toutes ses faces et la séparation en trois parties sans aucune communication entre elles: la salle, la scène et le bâtiment d'administration et des artistes; la communication entre ce bâtiment et la scène se fait par un passage souterrain, ce qui évidemment l'isole complètement; cela est d'un grand intérêt pour le personnel généralement plus exposé que le spectateur, mais qui est habitué à voir le danger de plus près et sait ce qu'il doit faire en cas d'accident (fig. 32).

Ainsi qu'on peut le voir, la majeure partie des entrées et du monument se fait sur Charing Cross Road; le parterre et l'amphithéâtre seuls ont leurs entrées sur Saint Martin's lane où débouche également une sortie des loges.

Mais s'il y a, comme dans le plan d'Irving, une entrée distincte pour chaque catégorie de places et une porte supplémentaire de même, ce qui fait deux sorties distinctes; on n'a pas adopté la disposition des deux amphithéâtres superposés.

La disposition est celle à quatre étages, presque toujours employée pour un théâtre de moyenne grandeur (1,150 personnes); toutefois l'orchestre et le parterre sont en sous-sol et par suite le grand balcon est au niveau du rez-de-chaussée.

La façade principale, traitée dans le style classique, s'étend sur 42^m70 le long de Charing Cross Road. L'ouverture du manteau d'Arlequin est de 9^m15, et la profondeur de la scène

Mais une autre raison a aussi contribué à faire adopter la division par rouleaux des voûtes sur cintres ordinaires : pendant la construction du premier rouleau le cintre n'est pas très rigide ; si on chargeait les flancs sans charger la clef il se produirait à la clef une poussée au vide verticale ; le premier rouleau étant d'un poids plus faible que la voûte entière atténue les effets de cette instabilité, et il suffit, quand il recouvre tout le cintre, pour en assurer la stabilité complète.

Les cintres suspendus sont autrement rigides que les cintres ordinaires : aucune force agissant de bas en haut ne s'y développe ; les charges se reportent à tout instant sur le pylone ou sur les maçonneries inférieures ; si la rigidité n'est pas absolue on ne peut donc l'attribuer qu'au tassement des maçonneries ou aux variations de longueur des tirants en tôle résultant de la dilatation et de la charge.

Or, le tassement des maçonneries soignées est nul ; au décintrement des voûtes du Castelet, de Lavaur et Antoinette le mouvement à la clef n'a pas atteint un millimètre. Quant aux variations de longueur des tirants les effets en paraissent négligeables ; ils sont loin, en tout cas, d'être comparables à ceux produits dans les cintres ordinaires par le serrement des joints sous le poids des maçonneries.

Dans ces conditions, les cintres suspendus permettent de construire la voûte au-dessus du joint de rupture au fur et à mesure qu'on les monte, en une seule fois sur toute son épaisseur, et même par tronçons comme aux trois ponts déjà cités si l'on craint que les variations de longueur des tirants occasionnent des fissures dans les maçonneries ; c'est donc non pas des considérations de stabilité mais uniquement d'économie qui conduiront, avec ces cintres, à procéder par rouleaux.

D'un autre côté, au fur et à mesure que la voûte sur cintres suspendus s'élève, les charges s'accumulent sur ses parties basses, et il se produirait des poussées obliques au vide dans celles immédiatement au-dessus du joint de rupture si on ne leur donnait pas, en un coup, toute leur épaisseur.

Cela étant établi, on pose les tirants n^{os} 7 et 8 aux extrémités des traverses en attente sur le pylone, et on construit sur toute son épaisseur le tronçon de voûte qu'ils portent, en s'arrêtant toutefois à un mètre du tirant n^o 8, un espace libre de un mètre de largeur étant nécessaire à l'extrémité de la partie posée des cintres pour servir d'échafaudage aux maçons qui sont, du reste, gardés des chutes par des cours de cordes ou de chevrons attachés aux tirants en guise de garde-corps.

Les tirants au-dessus du n^o 6 sont étayés par des files de potelets de 0^m12 × 0^m12 posés autant que possible normalement aux tirants et assemblés bout à bout par des éclisses en bois ou par des plaques de tôle ; une fente pratiquée à leurs extrémités laisse passer les tirants. Ces potelets sont entretoisés d'une ferme à l'autre par des chevrons horizontaux à hauteur des joints et, dans le plan des fermes, par d'autres chevrons courant le long des tirants, comme le montre le dessin à l'échelle de 0^m005 joint à notre exposé. Les tirants n^{os} 9, 10, 11 et 12 sont portés non seulement par le pylone mais encore par des arbalétriers, un pour les n^{os} 9 et 10, un autre pour les n^{os} 11 et 12. Les arbalétriers sont en bois ; leur position est donnée par la bissectrice de l'angle des deux branches de chaque tirant : les branches inférieures concourant au centre de la voûte, les branches

supérieures concourent en un point symétrique à ce centre, par rapport à l'arbalétrier. Il résulte de cette disposition que les deux branches d'un même tirant sont d'égale section et remplissent les meilleures conditions d'économie.

Le pied des arbalétriers repose sur un libage couronnant un petit massif de maçonnerie de 0^m70 de largeur, construit sur le flanc de l'extrados de la voûte, au droit de chaque ferme. Les libages sont saillants d'environ 0^m60 sur l'extrados et encastrés autant que possible par de petits arceaux jetés sur les intervalles qui les séparent.

La longueur de l'arbalétrier des tirants n^{os} 9 et 10 est de 11 mètres ; sa charge totale, au-dessous du tirant n^o 10, est de 8 tonnes et au-dessous du n^o 9 de 12 tonnes ; il est formé de deux poutres jumelles de 0^m25 × 0^m25 suffisamment espacées pour laisser passer les tirants ; sa charge par centimètre carré au-dessous du tirant n^o 9 est de 10 kilogrammes.

Les arbalétriers d'une ferme sont solidement reliés à ceux des fermes voisines au moyen de moises horizontales par le milieu, le pied et la tête, et au moyen d'autres moises en croix de Saint-André, de façon que leur ensemble forme un chevalement rigide et bien contreventé.

Les dimensions données aux arbalétriers sont très fortes, si on considère qu'ils sont partiellement encastrés en leur milieu par le poids des maçonneries et par les moises ; ces dimensions permettent donc de faire sans danger les trous des boulons et les entailles des assemblages.

La face du dessous des arbalétriers porte les coussinets qui reçoivent les étriers des branches supérieures des tirants ; celle du dessus porte les patins sur lesquels reposent les boîtes à sable des branches inférieures. Les arbalétriers pourront être soutenus au droit du tirant n^o 8, par des étriers rivetés sur ce tirant.

Le premier rouleau du tronçon de voûte porté par les tirants n^{os} 8, 9 et 10 pourra avoir les deux tiers de l'épaisseur totale de la voûte dans les intervalles des massifs qui portent l'arbalétrier des tirants n^{os} 11 et 12. Les pièces du cintre sont calculées pour résister à l'épaisseur entière.

L'arbalétrier des tirants n^{os} 11 et 12 a une longueur de 12 mètres ; sa charge totale au-dessous du n^o 12 est de 14 tonnes, au-dessous du n^o 11 de 24 tonnes ; la section de ses deux poutres jumelles est de 0^m30 × 0^m30 et la charge par centimètre carré au-dessous du tirant n^o 11 de 13¹/₃₀. Les massifs de maçonnerie qui portent cet arbalétrier sont tout petits, ils ne cubent guère chacun que 0^m340. Toutes les dispositions adoptées pour l'arbalétrier des tirants n^{os} 9 et 10, et les observations faites à son sujet s'appliquent à celui des n^{os} 11 et 12.

L'épaisseur du premier rouleau du tronçon de voûte porté par les tirants n^{os} 10, 11 et 12 est de 0^m,70 ; les pièces du cintre sont calculées pour une épaisseur de un mètre. Après le clavage de ce rouleau on complète la voûte.

Les fermes intermédiaires sont dans un plan parallèle à l'axe du viaduc ; il n'en est pas de même des fermes de tête ; à cause du talus des maçonneries la distance de ces dernières à l'axe de l'ouvrage est plus petite à la clef que sur le pylone, de façon que les tirants traversent la voûte à des distances à peu près égales de l'arête de l'intrados ; une demi-ferme n'est donc pas dans le même plan que l'autre ; mais cette disposition est sans inconvénient dans les cintres suspendus et leur stabilité n'en est pas altérée.

La pose des cintres suspendus n'offre pas de difficulté en s'aidant des treuils installés au sommet des pylones.

Le décintrement se fait comme dans les cintres ordinaires au moyen de boîtes à sable. Chaque tirant à partir du n° 7 est muni d'une boîte fixée pour les n° 7 et 8 aux traverses sur le pylône et pour les n° 9, 10, 11 et 12 sur la face supérieure des arbalétriers. Ces boîtes présentent plusieurs particularités : elles sont traversées dans toute leur longueur par le tirant qu'elles portent ; leur chapeau en tôle est fixé par des fers à T et des rivets au sommet du tirant, les boîtes à sable font donc l'office d'étriers pour la suspension des tirants ; enfin elles peuvent servir à régler les vaux, pour cette raison leur hauteur et leur diamètre seront un peu plus grands que dans les cintres ordinaires et pourront être portés à 0^m,40.

Afin de faciliter le décintrement les tirants glisseront librement dans leurs gaines à travers les maçonneries ; on débouonnera au préalable les plaques d'assemblage des vaux et au moment de la pose des cintres on aura laissé un joint vide de 0^m,03 entre les bouts des vaux de manière à éviter le serrage quand le cintre baissera. Ce joint vide ne nuit en rien à la solidité du cintre parce que dans le sens de leur longueur les vaux ne portent qu'une très faible charge résultant de leur propre poids, de celui des couchis et des tirants, laquelle est largement équilibrée par le frottement du platelage sur la douelle et des vaux sur les couchis ; d'ailleurs, les plaques d'assemblage sont bien suffisantes pour lui résister avec leurs dimensions ordinaires.

(A suivre.)

TARAVANT, architecte à Morlaix.

INSTITUT DE FRANCE

CONCOURS DU GRAND PRIX D'ARCHITECTURE

L'exposition des projets de loges s'est ouverte jeudi dernier (30 juillet) pour durer trois jours. Par-dessus le marché, et en attendant le jugement qui aura lieu lundi prochain 3 août, cette exposition sera ouverte demain dimanche 2 août à partir de midi. Mardi 4 août, dernier jour d'exposition après jugement.

En attendant le compte rendu détaillé de cette exposition voici le texte du programme donné par l'Académie des Beaux-Arts pour le concours définitif, sujet des projets qui vont être jugés lundi :

Une gare centrale avec un vaste hôtel à voyageurs et les bâtiments de l'administration d'une grande ligne de chemin de fer.

Ce vaste ensemble serait groupé autour d'une place publique tirant tout son effet monumental de la disposition qui va être décrite :

La gare en occupe le fond et les voies y sont supposées à une hauteur telle que la communication directe avec l'hôtel d'un côté aussi bien qu'avec les bâtiments d'administration de l'autre, puisse avoir lieu sans empêcher la circulation des voitures pour le service du départ et de l'arrivée.

Ces services sont répartis à droite et à gauche des voies et parallèlement à celles-ci : c'est-à-dire qu'au départ on aurait de vastes vestibules précédés de marquises-abris, des guichets de distributions de billets, des bureaux de renseignements, consignes, enregistrement des bagages, salles d'attente, bureaux pour les chefs de gare, les sous-chefs, le personnel, la lampisterie, les bouillottes, water-closets, etc., etc.

À l'arrivée seraient d'énormes abris à voitures, puis les vestibules de sortie et d'attente, les grandes salles de distribution des bagages, l'octroi, la consigne, la douane, donnant sensiblement la même superficie qu'à l'arrivée et comportant, de part et d'autre, des salons éventuellement utilisables pour le chef de l'État.

Un large promenoir, flanqué de bureaux de distribution de billets pour la banlieue, et pourvoyant à des sorties directes pour la

foule, mettrait en communication le départ et l'arrivée et formerait ainsi le motif principal de la façade. Il serait relié aux édifices contenant l'hôtel *terminus* et l'administration par deux entrées qui lui seraient perpendiculaires et que traverseraient les voitures, au-dessus de ces entrées pourraient encore être des communications couvertes entre le premier étage de ces bâtiments. Des portiques entoureraient la place publique, aussi bien du côté de l'hôtel que du côté de l'administration afin d'y répartir en grand nombre les bureaux de poste, bureaux de télégraphe et de téléphones, les bureaux de tabac, des théâtres, des renseignements, des émigrations et des services maritimes, de vente extérieure des vins, de victuailles et d'objets à usage des voyageurs. De grands cafés, des restaurants, des bureaux d'omnibus donneraient la vie et l'animataien à ces rez-de-chaussée.

— Du côté de l'hôtel; après de vastes vestibules, une grande cour couverte, à l'usage des voyageurs, entourée d'autres salles de restaurant, des tables d'hôte, de salon de lecture, de jeux de billard, de tous les services les plus confortables, communiqueront avec de vastes locaux décorés pouvant être loués pour des fêtes, réunions, conférences, etc. Des escaliers nombreux et très vastes conduiront, au premier étage, à de hauts appartements pouvant convenir à de grands personnages avec leur suite, à de grands logements, à des chambres avec couloirs de circulation, et pourvus de tous les services nécessaires, lavabos, water-closets, etc.

Aux étages supérieurs serait un nombre considérable de chambres; le tout très clair, très aéré.

Les dépendances, fort importantes — cuisines, laboratoires, etc., — pourraient occuper des sous-sol bien ventilés et éclairés ou des parties intérieures à rez-de-chaussée, dissimulées à la vue des passants.

— Du côté des bâtiments de l'administration :

Une salle très vaste des Bordereaux, entourée de guichets et précédée de grands vestibules, d'escaliers, de bureaux d'information, occuperait le rez-de-chaussée; elle serait complétée par de grands locaux pour les conseils d'administration, les réunions d'actionnaires avec nombreux et vastes bureaux et dépendances aux divers étages et proportionnés au fonctionnement d'un pareil service pour une grande compagnie de chemin de fer.

On recommande, particulièrement, une grande simplicité dans les distributions et les circulations ; de l'air et de la lumière partout.

On ne saurait d'ailleurs donner un développement trop monumental au grand groupe proposé comme sujet de concours : Les grandes compagnies de chemin-de-fer, la Ville et l'État étant supposés participer à la dépense.

Les dimensions pour le grand hall vitré abritant les trains dans la gare seront au minimum, de 100 mètres intérieurement, en une ou plusieurs nefs. La plus grande largeur du terrain comprenant l'hôtel à voyageurs et le bâtiment d'administration ne dépassera pas 300 mètres ; l'autre dimension du terrain, dans le sens longitudinal, est indéterminée.

L'esquisse est demandée à l'échelle de 0^m,002 par mètre pour le plan et la coupe ; la façade au double. Au rendu, le plan et une coupe longitudinale seront à une échelle de 0^m,005 par mètre ; la façade sera au double.

LE MÉTROPOLITAIN

On revient à la discussion du chemin de fer métropolitain.

Voici le projet de métropolitain adopté par le conseil municipal, présenté au ministre des travaux publics, qui l'a approuvé.

1^o *Ligne circulaire* passant en souterrain à l'Arc de l'Étoile, suivant de même en souterrain ou en tranchée l'avenue de Wagram, le boulevard de Courcelles, la rue de Rome (raccord avec la gare Saint-Lazare), la rue Auber, la place de l'Opéra, gagnant par les rues du 4-Septembre, Réaumur et Turbigo, l'avenue de la République ou le boulevard Voltaire, le boulevard Richard-

Lenoir, où elle devient aérienne, la place de la Bastille (raccord avec la ligne de Vincennes), le boulevard Diderot (raccord avec la gare de Lyon); traversant la Seine en viaduc (raccord avec la gare d'Orléans) pour suivre partie en viaduc et partie en souterrain le boulevard de l'Hôpital et redevenir aérienne dans le parcours des anciens boulevards extérieurs d'Italie, Saint-Jacques (raccord avec la ligne de Sceaux), Raspail, où elle entre en souterrain pour passer sous le boulevard Montparnasse (contact avec la gare Montparnasse), redevenant aérienne boulevard de Vaugirard et de Grenelle; franchissant une seconde fois la Seine sur un viaduc près la passerelle de Passy (double raccordement avec la ligne des Moulineaux) pour passer en souterrain sous le Trocadéro et revenir à l'Arc-de-l'Etoile.

2° *Transversale du nord au sud*, partant de la ligne de Sceaux (place de Médicis), et suivant en souterrain les boulevards Saint-Michel, Saint-Germain, la place Maubert, la rue Monge, la rue des Écoles, la rue de Jussieu, la rue Cuvier, où elle devient aérienne (double raccordement par le quai Saint-Bernard et le port aux vins avec la ligne circulaire); franchissant la Seine en viaduc, et redevenant souterraine pour suivre le quai de l'Hôtel-de-Ville, la place de l'Hôtel-de-Ville, l'avenue Victoria et les Halles où elle se raccorderait avec le prolongement du chemin de fer du Nord, raccordé avec la gare de l'Est, et s'effectuant par les boulevards de Sébastopol, de Strasbourg et de Magenta.

3° *Ligne de jonction* en souterrain de la transversale Nord-Sud par le boulevard Saint Germain avec la ligne des Moulineaux.

4° *Ligne de l'Est* partant de la place de la République pour aboutir au chemin de fer de Ceinture, en passant par l'avenue de la République.

5° *Ligne du Nord* suivant les boulevards extérieurs des Batignolles, de Clichy, de Rochechouart, de la Chapelle, d'où partirait le raccordement avec la gare du Nord; cette ligne sera exécutée en tranchée couverte.

6° *Ligne de la Porte-Maillot* à la place de l'Étoile en souterrain par l'avenue de la Grande-Armée, et allant jusqu'à la porte des Sablons, au boulevard Maillot, où se trouveront les dépôts et magasins.

7° *Ligne de la gare du Nord* à l'Opéra par la rue Lafayette, avec raccordement rue Auber dans le sens des boulevards avec la ligne circulaire.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. Albert Granger, architecte, membre de la Société centrale, né le 25 juillet 1847 et qui fit ses études jusqu'en première classe à l'École des Beaux-Arts sous la maîtrise de M. Vaudremer.

Nous avons le regret d'annoncer la nouvelle du décès de M. L. A. Chaudet, survenu le 21 juillet 1891.

Entré à l'École des Beaux-Arts, en 1835, dans l'atelier Huyot, il en sortit en première classe en 1840 et fit, après sa sortie d'école,

des travaux et des voyages archéologiques en Grèce et en Egypte fort estimés et qui lui valurent, en 1849, le prix Deschaumes. Il fut pendant longtemps attaché à l'agence des travaux du Palais de justice, sous la direction de Duc, et architecte de constructions particulières intéressantes; sa compétence le fit souvent rechercher comme membre du jury des concours et des expositions des Beaux-Arts. Il était membre depuis 1864 de la Société centrale des architectes français.

La Société des architectes de l'Aube vient de perdre un de ses membres les plus actifs, M. Desportes, architecte à Nogent-sur-Seine, décédé à l'âge de 60 ans.

NOMINATIONS

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

M. Simil, architecte du ministère des cultes, services rendus aux Monuments historiques.

OFFICIERS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MM. Bonnet, architecte à Paris; Cuyer, prosecteur d'anatomie à l'École des Beaux-Arts; Castex-Degrange professeur à l'École des Beaux-Arts à Lyon; Pascault architecte du département du Cher.

OFFICIERS D'ACADÉMIE

MM. Beïsson, architecte à Paris; Besnard, architecte expert; Coutelier, membre du jury de l'Exposition de 1889, métaux d'art; Cordeau, professeur à l'École spéciale d'architecture; Cousté, entrepreneur de travaux publics; Chapelle, vice-président de la chambre des entrepreneurs de maçonnerie; Davoust, architecte à Paris; Dupuis, secrétaire de la rédaction du journal *l'Architecture*; Delacroix, architecte à Paris; Flachet, membre du conseil de l'École des Beaux-Arts; Isabey, architecte à Paris; Létang, architecte à Châteauroux; Monvenoux, architecte à Lyon; Pasquier, Quillen, Reposeur, Tardif-Delorme, Tanquerel, architectes à Paris; Troump architecte de l'École française d'Athènes; Schultz, entrepreneur des travaux publics à Belfort.

EXPOSITIONS

EXPOSITION DE CHICAGO

La commission de l'Exposition internationale de Chicago est arrivée cette semaine à Paris et est descendue à l'hôtel Continental. Elle se compose de MM. Benjamin Butterworth, secrétaire général de l'Exposition et sollicitor général; William Lindsay, membre de la commission fédérale de l'Exposition, représentant du gouvernement des Etats-Unis; général Grosvenor, délégué officiel du ministre des finances des Etats-Unis; Bullock, président de la commission des beaux-arts de l'Exposition.

La mission qu'ils viennent remplir à Paris a un caractère officiel, et c'est à ce titre qu'ils ont été reçus, à Londres, par le lord-maire et par lord Salisbury. Le général Grosvenor est chargé des négociations concernant les douanes pour le transport des objets destinés à l'Exposition. Ses trois collègues doivent traiter avec le gouvernement et les principaux industriels et commer-

cants de Paris toutes les questions relatives à leur participation à l'Exposition. « L'œuvre que nous avons entreprise est considérable, disent-ils. Alors qu'on cherche l'argent de tous côtés, quand il s'agit de préparer la réalisation d'un projet de ce genre, nous, nous avons en caisse, d'ores et déjà, cinquante millions. Nous en aurons cent cinquante autres d'ici à peu de temps. Nous nous sommes appliqués à faire une part égale aux diverses puissances qui nous ont promis leur concours; la France, que nous aimons beaucoup, aura chez nous la place à laquelle elle a droit ».

NOUVELLES

PARIS

Ministère du commerce et de l'Industrie.

— Des médailles d'honneur ont été accordées aux ouvriers dont les noms suivent :

Médailles d'argent

MM. Bienvenu, Faucon et Grudé.

Médailles de bronze

MM. Gonet, Ravier, Renaire et Rolinat.

Mairie de Maisons-Laffitte. — M. Louis Dauvergne, le jeune architecte dont tous les Parisiens ont pu apprécier le talent à l'Exposition de 1889, où il a été chargé de construire le pavillon du Brésil, vient de recevoir de la commune de Maisons-Laffitte un très beau bronze de Mathurin Moreau.

Ce souvenir a été offert à M. Louis Dauvergne, pour le remercier d'avoir apporté le concours de son talent à la construction de la nouvelle mairie de Maisons-Laffitte.

Cet indice des excellents rapports qui ont régné entre la municipalité et l'architecte est chose trop rare pour que nous n'en fassions pas mention.

Inauguration du monument de La Fontaine. — Le monument de La Fontaine, œuvre de MM. Franck Jourdain et Dumilâtre, a été inauguré dimanche dernier 26 juillet sous la présidence de M. Gréard-vice-recteur de l'Académie de Paris.

Dans un discours d'une humour charmante M. Sully-Prudhomme, membre de l'Académie française a d'abord félicité les artistes, auteurs du monument et nous nous associons d'autant plus vivement à ces félicitations que l'un d'eux M. Franck Jourdain, est notre collaborateur.

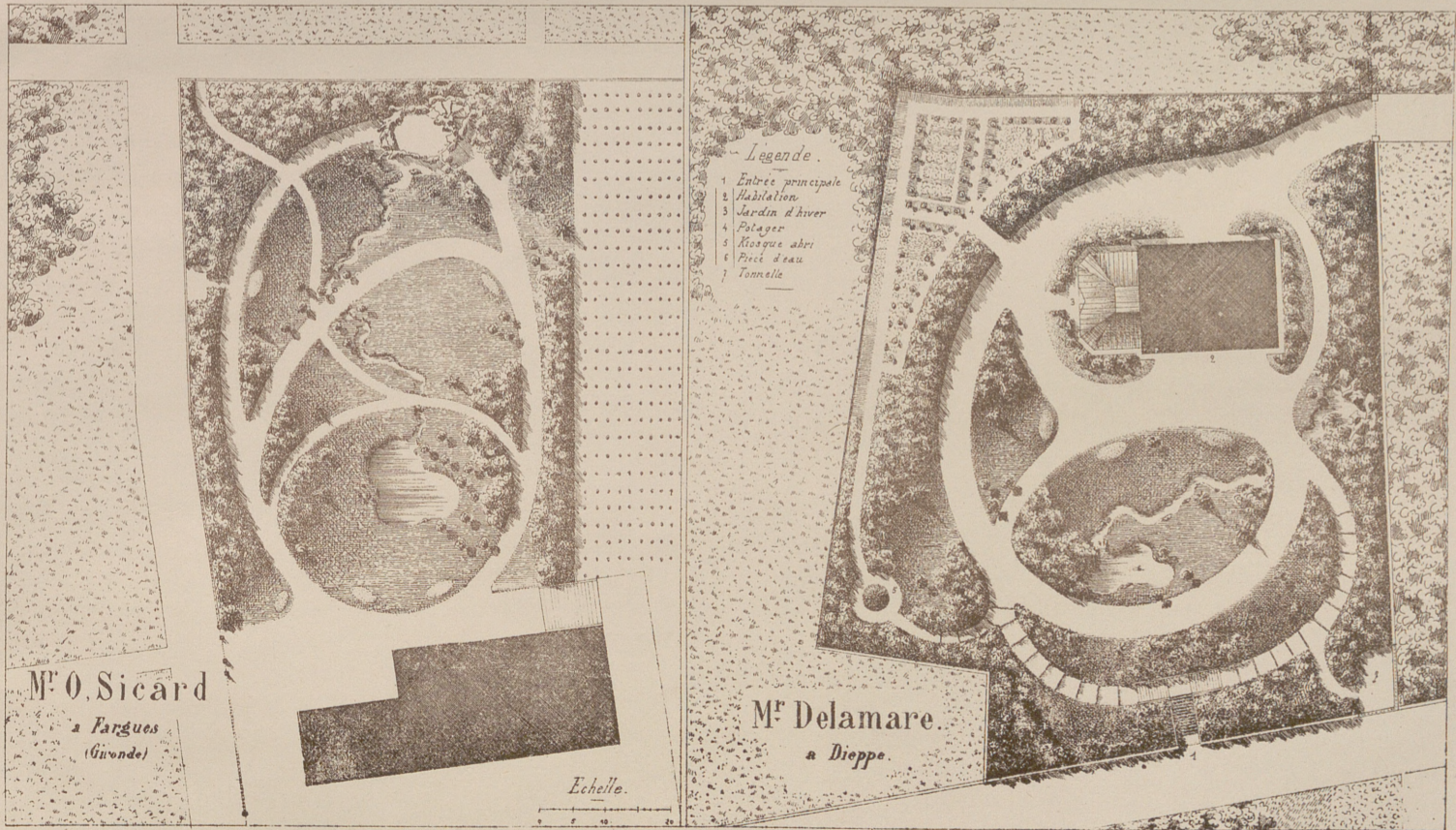
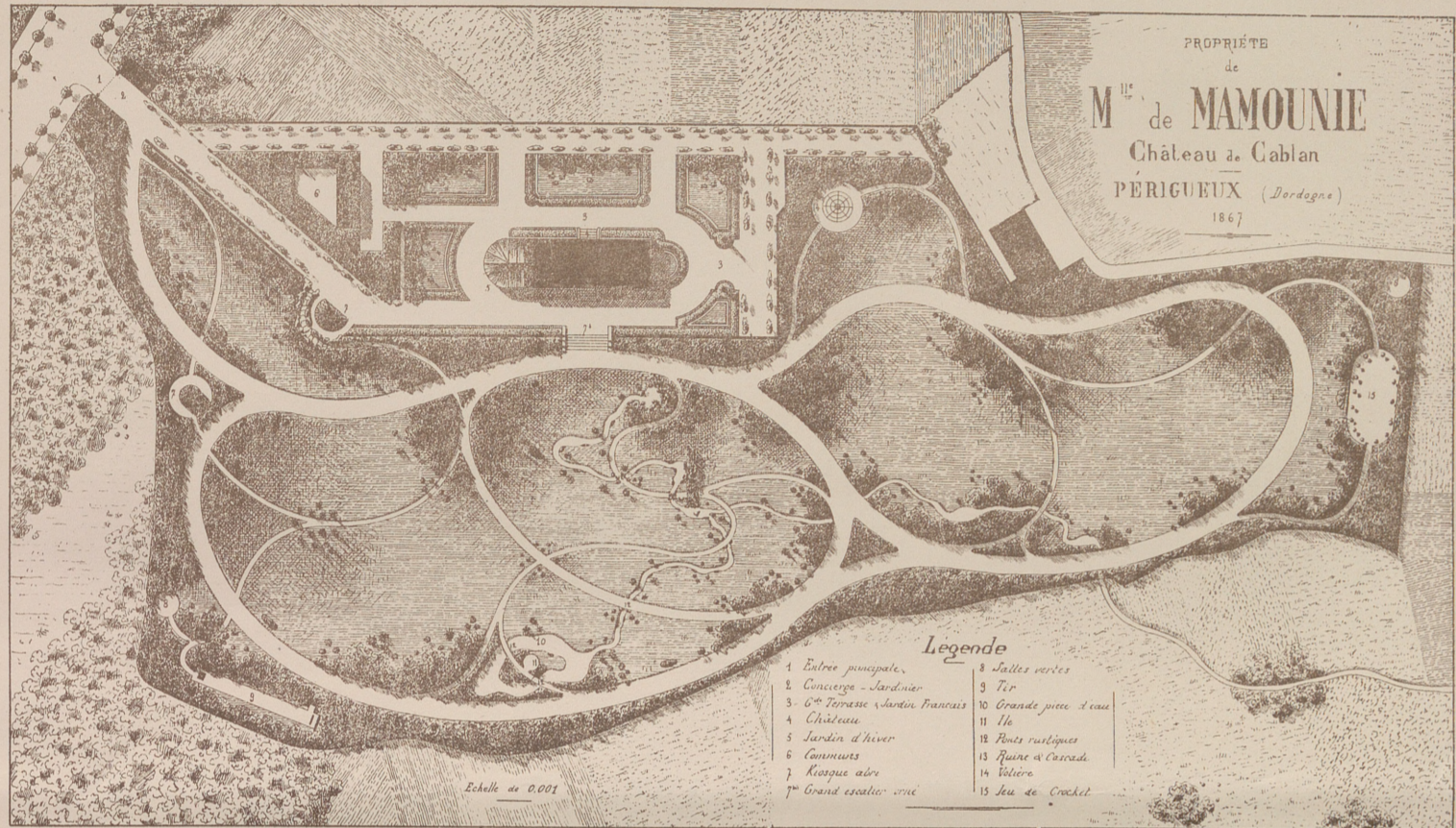
Nos abonnés peuvent d'ailleurs consulter la 4^e année de la *Construction moderne*, dans laquelle a paru le Monument de La Fontaine, page 40, planche 6.

L'adduction des eaux de l'Avre. — Après un concours entre de nombreux industriels, c'est M. Gibault qui a été déclaré adjudicataire par la ville de Paris. Cette importante entreprise comporte 359 mètres de tuyaux en tôle d'acier rivés et frettés, ayant chacun 6 mètres de longueur et 1^m50 de diamètre, réunis entre eux par des joints à dilatation du système Gibault et Le Blanc.

On sait que cette conduite d'adduction des eaux de source de l'Avre, de la Vigne et du Verneuil doit amener les eaux du réservoir de Saint-Cloud jusqu'à la porte d'Auteuil, sous des pressions atteignant jusqu'à huit atmosphères et qu'elle doit être posée dans le délai d'un an.

Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17



Faint, illegible text at the top of the page.

Faint, illegible text in the upper middle section.

Faint, illegible text on the left side.

Faint, illegible text on the right side.

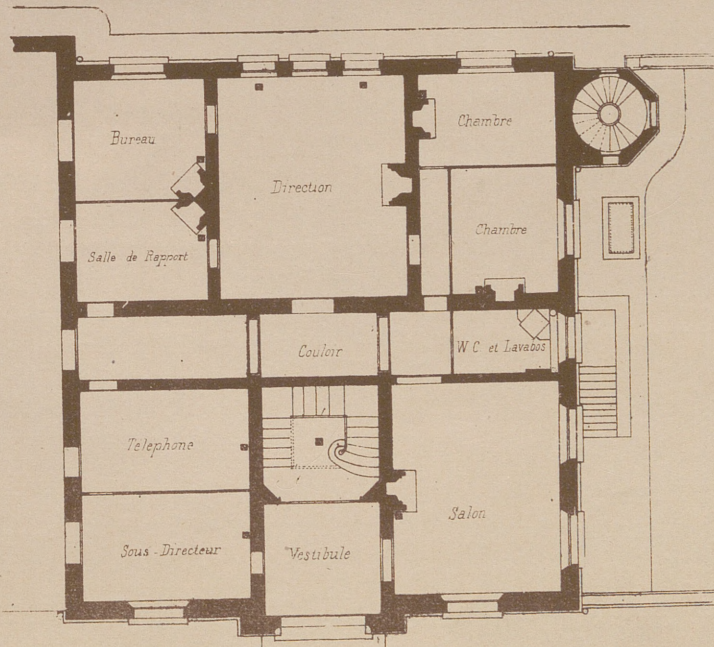
A line of faint, illegible text spanning across the middle of the page.

Faint, illegible text on the left side.

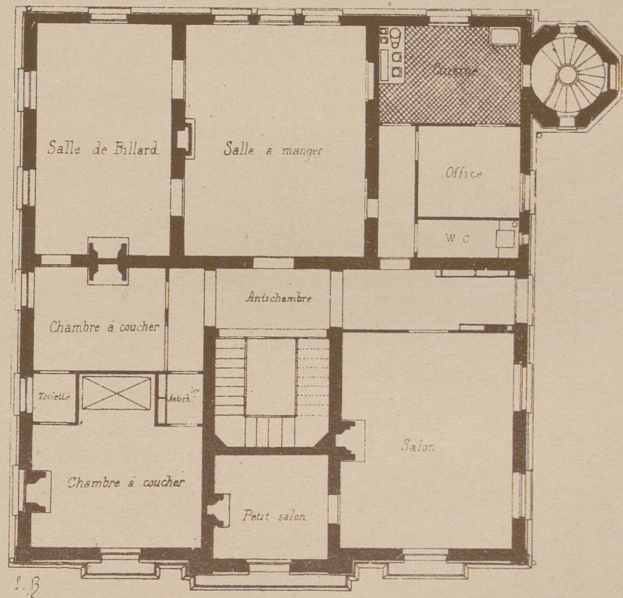
Faint, illegible text on the right side.

Faint, illegible text in the lower middle section.

A block of faint, illegible text at the bottom of the page, possibly containing a signature or date.



PLAN du REZ-de-CHAUSSÉE



PLAN du 1^{er} ÉTAGE

MAISON DE CAMPAGNE A ESSONNES (S et O) - ARCH M.M. DENFER & FRIÈSÉ

MÉTAUX

Livrables à Paris. — Conditions d'usage. — 6 mois ou 3 0/0 d'escompte.

Cours du 16 au 30 juillet 1891 (Divers changements).

LES 100 KILOS

CUIVRES ROUGES				100 k.	ÉTAIN (suite.)		100 k.
Pour les cuivres rouges et les cuivres jaunes consulter les TABLEAUX DES PLUS-VALUES.					Cours à partir du 15 mai 1888.		
Cours à partir du 29 juillet 1891					En feuilles (pour tout usage).....		300 »
En lingots. 2 ^e qual. 155 » — 1 ^e qual. 155 »				155 »	Le rouleau (étain pur contre l'humidité) de 4 feuilles de chacune 2,00 × 0,50		
Cours à partir du 29 juillet 1884.					Poids du rouleau.....		1 ^e 000
En planches, mesures de commerce.....				180 »	Surface 4,00. — Poids du mètre, 0 ^e 250..		
					Prix: le mètre.....		» »
					TUYAUX DOUBLES D'ÉTAÏN		
					Cours à partir du 6 décembre 1887.		
					(Épaisseur de l'étain demi-millimètre)		
					Épaisseur { 5 =/ = 1/2 et au-dessus.....		100 »
					en { 4 =/ = 1/2 et 5 =/ =		105 »
					millimètres { 3 =/ = 1/2 et 4 =/ =		110 »
					3 =/ = et au-dessus.....		120 »
					Plus-value, 10 0/0 pour diamètre inférieur à 0,020. Pour les expéditions, emballage, par couronne.....		» 50
					PLOMB		
					Cours à partir du 16 mars 1891.		
					En saumons.....		34 50
					Cours à partir du 16 mars 1891.		
					En tables ou tuyaux ordinaires.....		44 »
					Tuyaux de 0,010 à 0,019.....		47 »
					VIEUX PLOMB		
					Cours à partir du 2 janvier 1891.		
					Vieux pour échange, les 104 kilos.....		10 »
					Prix marchand, les 104 kil., planches et tuyau		29 »
					Fondus.....		26 »
					ANTIMOINE		
					Cours à partir du 29 juillet 1891.		
					Anglais.....		135 »
					D'Auvergne.....		140 »
					ZINC		
					Cours à partir du 24 décembre 1890.		
					En lingots de Silésie et autres bonnes marq.		67 »
					Cours à partir du 24 septembre 1889.		
					Laminé du n° 8 à 26.....		82 50
					Ondulé.....		82 50
					A Bray (Eure) de la Vieille-Montagne..		82 50
					A Harfleur (Seine-Inférieure) Maison Hubin.		82 50
					VIEUX ZINC		
					Cours à partir du 24 décembre 1890.		
					Vieux pour échange 50 0/0 du cours laminé..		» »
					Rognures neuves de la Vieille-Montagne..		46 »
					Prix marchand zinc de couverture.....		43 »
					Chiffonnier.....		39 »
					ZINCS A SATINAGE ET A ZINGOGRAPHIE		
					Feuilles de dimensions correspondant aux formats les plus usités du papier.		
					Cours à partir du 4 octobre 1890.		
					Marchandise prise en gare de BANGU (Eure). — 3 0/0 d'esc. au compt.		
					N° 7 épais. 0 ^e / = 35 poids au m. c. 2 ^e 45		87 »
					8 — 0 ^e / = 40 — 2 ^e 80		86 »
					9 — 0 ^e / = 45 — 3 ^e 15		83 »
					10 à 14 — 0 ^e 50 à 0 ^e 82 — 3 ^e 50 à 5 ^e 74		82 »
					On livre le zinc à zingographie avec plus-value de 30 fr. 0/0 k. sur les prix ci-dessus, m. condit.		
					Emball. grat. p ^r commandes d'au moins 100 feuil., au-dessous de 100, chaq. caisse est complée 3 fr.		
CUIVRES ROUGES				100 k.	ÉTAIN (suite.)		
Pour les cuivres rouges et les cuivres jaunes consulter les TABLEAUX DES PLUS-VALUES.					Cours à partir du 15 mai 1888.		
Cours à partir du 29 juillet 1891					En feuilles (pour tout usage).....		
En lingots. 2 ^e qual. 155 » — 1 ^e qual. 155 »				155 »	Le rouleau (étain pur contre l'humidité) de 4 feuilles de chacune 2,00 × 0,50		
Cours à partir du 29 juillet 1884.					Poids du rouleau.....		
En planches, mesures de commerce.....				180 »	Surface 4,00. — Poids du mètre, 0 ^e 250..		
					Prix: le mètre.....		
					TUYAUX DOUBLES D'ÉTAÏN		
					Cours à partir du 6 décembre 1887.		
					(Épaisseur de l'étain demi-millimètre)		
					Épaisseur { 5 =/ = 1/2 et au-dessus.....		
					en { 4 =/ = 1/2 et 5 =/ =		
					millimètres { 3 =/ = 1/2 et 4 =/ =		
					3 =/ = et au-dessus.....		
					Plus-value, 10 0/0 pour diamètre inférieur à 0,020. Pour les expéditions, emballage, par couronne.....		
					PLOMB		
					Cours à partir du 16 mars 1891.		
					En saumons.....		
					Cours à partir du 16 mars 1891.		
					En tables ou tuyaux ordinaires.....		
					Tuyaux de 0,010 à 0,019.....		
					VIEUX PLOMB		
					Cours à partir du 2 janvier 1891.		
					Vieux pour échange, les 104 kilos.....		
					Prix marchand, les 104 kil., planches et tuyau		
					Fondus.....		
					ANTIMOINE		
					Cours à partir du 29 juillet 1891.		
					Anglais.....		
					D'Auvergne.....		
					ZINC		
					Cours à partir du 24 décembre 1890.		
					En lingots de Silésie et autres bonnes marq.		
					Cours à partir du 24 septembre 1889.		
					Laminé du n° 8 à 26.....		
					Ondulé.....		
					A Bray (Eure) de la Vieille-Montagne..		
					A Harfleur (Seine-Inférieure) Maison Hubin.		
					VIEUX ZINC		
					Cours à partir du 24 décembre 1890.		
					Vieux pour échange 50 0/0 du cours laminé..		
					Rognures neuves de la Vieille-Montagne..		
					Prix marchand zinc de couverture.....		
					Chiffonnier.....		
					ZINCS A SATINAGE ET A ZINGOGRAPHIE		
					Feuilles de dimensions correspondant aux formats les plus usités du papier.		
					Cours à partir du 4 octobre 1890.		
					Marchandise prise en gare de BANGU (Eure). — 3 0/0 d'esc. au compt.		
					N° 7 épais. 0 ^e / = 35 poids au m. c. 2 ^e 45		
					8 — 0 ^e / = 40 — 2 ^e 80		
					9 — 0 ^e / = 45 — 3 ^e 15		
					10 à 14 — 0 ^e 50 à 0 ^e 82 — 3 ^e 50 à 5 ^e 74		
					On livre le zinc à zingographie avec plus-value de 30 fr. 0/0 k. sur les prix ci-dessus, m. condit.		
					Emball. grat. p ^r commandes d'au moins 100 feuil., au-dessous de 100, chaq. caisse est complée 3 fr.		

(Reproduction totale ou partielle expressément interdite sans autorisation écrite.)

FERS

Livrables dans Paris. — à 4 mois ou 2 0/0 d'escompte

Cours du 16 au 30 juillet 1891 (Derniers changements).

à partir du 29 juillet 1891.

LES 100 KILOS

AVIS IMPORTANT. — Les cours ci-dessous indiqués doivent être augmentés de 1 fr. par 100 kilogr pour toutes les fournitures inférieures à 1,000 kilogr.

FERS MARCHANDS		AU BOIS	MIXTE	AU COKE	FERS SPÉCIAUX	
exempt de droit d'octroi.					Non compris 3 fr. 60 de droit d'octroi.	
1 ^{re} classe	21 ⁵⁰	18 ⁵⁰	16 ⁵⁰			
2 ^e —	22 50	19 50	17 50			
3 ^e —	23 50	20 50	18 50			
4 ^e —	24 50	21 50	19 50			
Machine recuite pour barrage		21 50				
APLATIS & FEUILLARDS					FERS A T A PLANCHERS	
					AILES ORDINAIRES	
					1 ^{re} et 2 ^e séries { de 80 à 160 17 50	
					3 ^e — { de 180 sur 70 à 78"/. 18 »	
					260 18 50	
					FERS T LARGES AILES	
1 ^{re} classe de 116 à 135 sur 4 1/2 et plus.					1 ^{re} série 7" { De 100 à 160 sur 60 à 84"/. 18 50	
— de 82 à 115 » 3 1/2 »					De 180 sur 70 à 78"/. 18 »	
— de 62 à 81 » 2 1/2 » 20 50					De 120"/. ailes inégales.	
— de 20 à 61 » 2 »						
— de 14 à 19 » 3 »						
2 ^e classe de 116 à 135 » 4 1/2 »					2 ^e série 7" { De 80, 170, 175, 180 et 220.	
— de 82 à 115 » 3 1/2 » 21 50					sur 55 à 105"/. 19 »	
— de 20 à 81 » 2 1/2 »					De 166 et 172 dissymétriques.	
— de 14 à 19 » 2 »					De 200 sur 110 à 117"/.	
3 ^e classe de 82 à 115 » 1 1/2 »						
— de 20 à 54 » 1 »						
— de 14 à 19 » 1 1/2 » 22 50						
— de 116 à 135 » 2 1/2 »						
— de 136 à 160 » 3 1/2 »						
— de 170 à 200 » 4 1/3 »						
4 ^e classe de 136 à 160 » 2 1/2 »					3 ^e série 7" { De 160 sur 120"/.	
— de 170 à 200 » 3 » 23 50					De 160 sur 125=128"/.	
— de 220 à 250 » 5 »					De 260 sur 117 à 122"/. 20 »	
5 ^e classe de 220 à 250 » 3 1/2 » 24 50					De 235 sur 95 à 100"/.	
— de 14 à 19 » 1 »					De 248 sur 127 et 131"/.	
					De 250 dissymétriques sur 115 à 121"/.	
					4 ^e série 6" De 300 sur 130 à 134"/. 20 »	
					5 ^e série 6" De 350 sur 150 à 152 21 »	
LARGES PLATS						
1 ^{re} classe de 170 à 300 sur 11 et plus. 19 50						
2 ^e classe de 170 à 300 » 8 à 10 1/2.						
— de 301 à 400 » 11 et plus.						
3 ^e classe de 170 à 300 » 9 à 7 1/2. 20 »						
— de 301 à 400 » 9 à 10 1/2.						
— de 401 à 500 » 10 et plus.						
4 ^e classe de 301 à 400 » 7 à 8 1/2. 20 »						
— de 401 à 500 » 7 à 9 1/2.						
GROS RONDS						
De 111 à 135 jusqu'à 6.00 21 50						
De 137 à 150 — 5.00 22 50						
De 152 à 165 — 5.00 24 50						
De » » — 0.00 » »						
De » » — 0.00 » »						
					Fers à barreaux, rails, cornières égales et inégales, à T simple, cornières doubles, à vitrage et à vasistas, à main courante, hexagones, etc., etc. { 1 ^{re} classe 17 50	
					2 ^e — 18 50	
					3 ^e — 19 50	
					4 ^e — 20 50	
					5 ^e — 21 50	
					6 ^e — 22 50	
					7 ^e — 23 50	
					NOTA. — Les fers larges plats et spéciaux ci-dessus subissent une augmentation de 1 fr. aux 100 kilog. par mètre et fraction de mètre au-dessus des longueurs normales.	
					FERS ZORES	
					Fer zorès toute classe jusqu'à 7.00 29 50	

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 24 juillet 1891.

17° arr. — Rue Chéroy, 17. — Prop., M. G. Montagne, rue des Dames, 98. — Arch., M. J. Correy, rue de Rome, 167. — Construction.

Du 25 juillet 1891.

8° arr. — Rue des Mathurins, 64. — Prop., M. Bachelier. — Arch., M. A. Labouret, rue La Rochefoucauld, 24. — Modification de comble.

11° arr. — Place Voltaire, 5 bis. — Prop., Mlle A. Cavillon, passage Raoul, 30. — Prop., M. Goudard. — Constructions pour institution.

14° arr. — Rue d'Alsésia, 13. — Prop., Mme veuve Simonin. — Arch., M. Louis Moreau, boulevard Voltaire, 87. — Surélévation sur cour.

— Rue Vercingétorix, 81. — Prop., M. Mazuel. — Petite partie de construction (2 étages).

— Rue de l'Ouest, 23-27. — Prop., M. Finet. — Divers changements.

15° arr. — Rue Juge, 17. — Prop., M. Cormier, rue Saint-Charles, 74. — Petit pavillon.

18° arr. — Rue Ramey, 13. — Prop., M. A. Joffre. — Arch., M. Vital Couturier, boulevard de Magenta, 120. — Surélévation (2 étages).

20° arr. — Passage de Tlemcem, 44. — Prop., M. Griselhuber. — Surélévation (1 étage).

Du 27 juillet 1891.

6° arr. — Rue des Saints-Pères, 53. — Prop., M. G. Rateau, avenue de Neuilly, 52, à Neuilly-sur-Seine. — Arch., M. G. Goy, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 3. — Deux constructions.

7° arr. — Avenue de Villars, 7. — Prop. et arch., M. Louis Parent, boulevard des Invalides, 20. — Changements intérieurs et extérieurs.

8° arr. — Boulevard Haussmann, 61. — Prop., Mme veuve Whitcomb, rue des Mathurins, 38. — Arch., M. Louis Salvan, boulevard Beauséjour, 59. — Construction.

13° arr. — Rue Damesme, 37. — Prop., M. A. Burtgen. — Surélévation.

19° arr. — Rue de Mouzaia, 6. — Prop., M. Goron. — Arch., M. Gallian, rue d'Allemagne, 8. — Surélévation (un étage carré).

20° arr. — Rue des Envierges, 6. — Prop., M. Ginatta. — Arch., M. E. Claveau, rue des Envierges, 9. — Surélévation (2 étages).

Du 28 juillet 1891.

4° arr. — Rue des Lions-Saint-Paul, 40. — Prop., M. Du Vergier. — Arch., M. L. Saulier, boulevard Raspail, 245. — Construction (3 étages).

7° arr. — Rue de l'Université, 39. — Prop., M. Risler. — Construction intérieure.

16° arr. — Rue de Villejust, 23. — Prop., M. J. Paimparé, rue de la Varenne, 14, à Saint-Maur-des-Fossés (Seine). — Arch., M. Eugène Simonet, avenue Victor-Hugo, 37. — Petite construction.

20° arr. — Avenue de la République, 231. — Prop., M. Gouellain, rue Morand, 29. — Bâtiment (2 étages).

Du 29 juillet 1891.

6° arr. — Rue de Vaugirard, 33. — Prop., M. Morise. — Surélévation sur une cour (1 étage).

17° arr. — Rue du Débarcadère, 19. — MM. Legrain et Pillon, locataires. — Arch., M. Paul Houéry, avenue de Neuilly, 150, à Neuilly-sur-Seine. — Construction pour magasin à fourrages.

— Rue Brunel, 6. — Prop., M. Bourgeois. — Arch., M. H. Boyer, boulevard de Ménilmontant, 52. — Bas édifice.

19° arr. — Rue de Rébeval, 46. — Prop., M. Masbon. — Arch., M. Jandelle-Ramier, rue de Rébeval, 33. — Annexe et surélévation (2 étages).

20° arr. — Rue Ramus, 11. — Prop., M. Barbillon. — Arch., M. Lemaire, boulevard du Temple, 18. — Construction.

Du 30 juillet 1891.

14° arr. — Boulevard de Port-Royal, 93-97. — Prop., M. Bardin, rue de Varennes, 94. — Arch., M. Berchon, boulevard de Magenta, 2. — Bâtiment pour bureaux, grand atelier au fond de la propriété.

16° arr. — Rue de Longchamp, 34. — Prop., MM. Camus et Tritz. — Arch., M. A. Fournet jeune, rue de Flandre, 76. — Construction pour lavoir et dépendances.

17° arr. — Passage Doisy, 9 (avenue des Ternes, 55). — Prop., M. Nitot, rue de Provence, 18. — Arch., M. F. L'Huile, rue de Clichy, 23. — Surélévation (1 étage et annexe).

Carnet du Serrurier-Constructeur, de A. SILVAIN (2^e édition 1891, revue et corrigée) et Série des Prix de la Société Centrale (5^e édition, avril 1891), en vente à la LIBRAIRIE CHAIX, 20, rue Bergère; — 25 0/0 de rabais à tous les abonnés du MONITEUR GÉNÉRAL.

Adresser les demandes de bons de livraison à M. DE GRANDSAGNE, 11, passage Saulnier.

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RESULTATS

☛ Pour les détails, se reporter aux numéros d'ordre.

54. — **Le Samedi 25 juillet 1891.** — Adjudication, en trois lots, des travaux de : Terrasse et maçonnerie, Charpente et Serrurerie, à exécuter pour la reconstruction de la caserne des Célestins (4^e arrondissement). — Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

Terrasse et maçonnerie, 2,837,403.49. — M. S. Pradeau, 70, rue de Rennes, adj. à 26.70 de rabais.

Charpente, 385,515.89. — Société des ouvriers charpentiers de la Villette, 49, rue Saint-Blaise, adj. à 38.10 de rabais.

Serrurerie, 679,260.26. — M. E. Cartier, 179, boulevard Voltaire, adj. à 36.40 de rabais.

55. — **Le Samedi 25 Juillet 1891.** — Adjudication au plus offrant en un lot de la démolition de divers bâtiments et murs de clôture à la caserne des Célestins, boulevard Henri IV et rue de Sully (IV^e arrondissement), travaux classés dans la 1^{re} catégorie (travaux ordinaires d'architecture).

M. F. Frantz, rue de Vanves, 145, adj. à 14.125.

56. — **Le Samedi 25 Juillet 1891.** — Adjudication de la fourniture des effets d'habillement, d'équipement et de chaussures nécessaires aux agents des services municipaux de la voie publique, des promenades et de l'assainissement, pendant trois années, du 1^{er} juillet 1891 au 30 juin 1894.

Habillement, 20,400. — M. Alph. Helbronner, 7, place Lévis, adj. à 43.30 de rabais.

Chapellerie, 6,300. — M. Schreder, 9, rue Bertin-Poirée, adj. à 34.10 de rabais.

Mercerie, 3,000. — M. Alph. Helbronner, adj. à 41.20 de rabais.

Chaussures, 9,000. — M. Alph. Helbronner, adj. à 26.30 de rabais.

58. — **Le Samedi 25 Juillet 1891.** — Adjudication au rabais, en cinq lots, des travaux particuliers d'égout à exécuter : 1^o rue d'Aboukir ; 2^o rue de Picardie ; 3^o rue Pigalle ; 4^o rue d'Alleray ; 5^o rue Clavel, par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.

Rue d'Aboukir (2^e arrondissement), 9,227.05. — MM. Braunthausen-Appay, 11, rue St-Ambroise, adj. à 50.20 de rabais.

Rue de Picardie (3^e arrondissement), 7,970. — M. Delval, 81, rue de Neuilly, adj. à 48.60 de rabais.

Rue Pigalle, 11,450. — M. Braunthausen-Appay, adj. à 50.20 de rabais.

Rue d'Alleray, 3,050. — M. Fleury-Gratien, rue Damrémont 94, adj. à 30.60 de rabais.

Assistance publique. — 24 juillet.

Fourniture de bois à brûler (bois neuf pelard) pour le service des hôpitaux et hospices civils pendant l'hiver 1891-1892.

- 1^{er} lot. — M. Piot Touffin, 23, rue de Constantinople, adj. à 17.40 le stère
 2^e lot. — M. Ouvré, quai de la Gare, adj. à 17.47 le stère.
 3^e lot. — M. Ouvré, adj. à 17.47 le stère.
 4^e lot. — M. Ouvré, adj. à 17.47 le stère.
 5^e lot. — M. Ouvré, adj. à 17.47 le stère.
 6^e lot. — M. Ouvré, adj. à 17.20 le stère.
 7^e lot. — M. Piot Touffin, adj. à 17.35 le stère.
 8^e lot. — M. Ouvré, adj. à 15.47 le stère.
 9^e lot. — M. Ouvré, adj. à 15.47 le stère.
 10^e lot. — M. Ouvré, adj. à 15.47 le stère.

Direction des Domaines. — 23 juillet.

Adjudication du terrain et de la buanderie des Invalides.

Mise à prix, 400,000. — M. Thevin, 170, rue de Grenelle, adj. à 476,000 fr.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Avis. — Le *Moniteur Général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le jeudi soir.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

57. — Le Samedi 22 août 1891. — Adjudication en cinq lots, des travaux de : 1^o Terrasse et Maçonnerie; 2^o Charpente; 3^o Couverture et Plomberie, 4^o Menuiserie; 5^o Serrurerie à exécuter pour la construction d'un asile pour femmes enceintes, rue du Champ-d'Asile et rue Boulard (14^e arrondissement). — Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE.
 Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture
 Signé : LAURENCEAU.

FAILLITES

22 juillet. — Bernard, entrepreneur de maçonnerie, 49, rue des Cascares (9019). — Vidreguin, restaurateur, 11, rue Lagrange (9020). — Normand, marchand de vins et liqueurs, 36, rue Langier (9021).

24 juillet. — Bénézech, marchand de vins en gros, 33, rue du Dessous-des-Berges, et 79, rue de Palay (9022). — Fournier, marchand de vins-traiteurs, 8, rue des Poissonniers (9023). — Rémy, fonds de crèmerie, 3, rue des Nonnains-d'Hyères (9024). — Lallisse, débit de vins, hôtel garni, 5, passage Saint-Michel (9025).

24 juillet. — Claise, hôtel meublé, passage des Amaniers, 4 (9026). — Van Ruymbeke, carrier, à la Folie-Nanterre (9027). — Darde, gauler d'étoffes, 17, rue du Bouloi, actuellement 68, rue de Montreuil (9028). — Gerson, négociant en cuirs pour chaussures, 7, rue des Petites-Ecuries (9023). — Lévêque, ancien nourrisseur, puis limonadier, 48, rue du Temple, ensuite 38, rue Philippe-de-Girard (9030). — Villetard, marchand de chevaux, 231, faubourg Saint-Honoré (9031). — E. Matheru, fabricant de carroterie industrielle, à Gentilly, 14, rue de la Glacière (9032).

25 juillet. — Chasles, ingénieur-constructeur, rue Friant, 9, 11, 43 (9033). — Damp, commissionnaire en marchandises, 8, avenue Parmentier (9034). — Dunois, épicer, 6, rue Tlemcen (9035). — Aubry, ancien boulanger, 179, rue Saint-Jacques et 14, avenue Montsouris (9033).

27 juillet. — Noel et Blondeau, marchand de chaussures, 24, rue Saint-Merri (9037). — Vve Vanderrussch, boulanger, 17, rue des Rasselins (9038).

28 juillet. — Mourlot, négociant en porcelaines, 33, rue de Paradis (9040). — Legrand, Amélie, pension de famille,

200, rue de Paris, à Pantin (9039). — Laroche, entrepreneur de menuiserie, à Clamart, rue Chef-de-Ville (9041). — Mougue, laitier-nourrisseur, 68, rue Cambronne (9042). — Veuve Manin-Closs, commerce de vins, 3, passage Valette, actuellement rue des Terres-au-Curé, 21 (9043). — Brun, marchand de vins et charbons, 28, avenue de Suffren (9044).

FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Lebrun et Legarrigue, doreurs sur cuirs et étoffes, 26, rue Saint-Sauveur. — Société de traction électrique, système J.-J. Heilmann, rue de Grammont, 30. — Bernard Pinel, Machat et Cie, serrurerie et électricité, 103, rue d'Aboukir. — Penant et Dutilh de la Tuque "La Tribune des Colonies et du Protectorat", 45, rue Monsigny, — Carrier père et fils, charpente et serrurerie, rue Iby, 41-43, à Neuilly. — L. Lehmann et Cie, ferrailles, 15, place des Vosges. — H.-F. Ellicott et Cie, études d'affaires industrielles, commerciales, agricoles et financières, 13, chaussée d'Antin. — Cléret, Chatou et Cie, travaux de peinture. — E. Maissony et Cie, couvreurs-plombiers, 3, rue du Cherche-Midi. — Felsenberg et Montou, éclairage électrique, 28, boulevard Bonne-Nouvelle, 28. — Cie de produits chimiques, 74, faubourg St-Antoine.

MODIFICATIONS

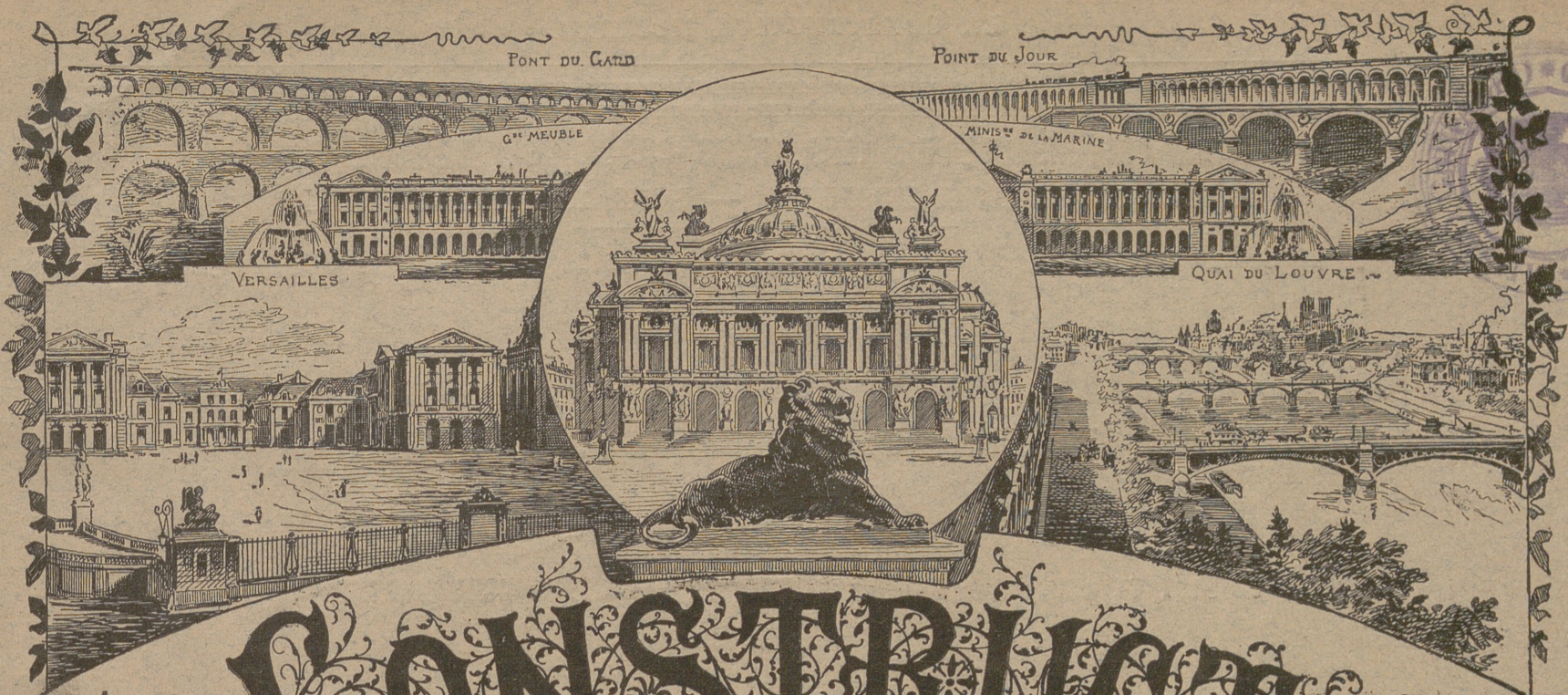
Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour. — Entreprise générale de distribution d'eau et de gaz et travaux publics, 83, boulevard Port-Royal.

DISSOLUTIONS

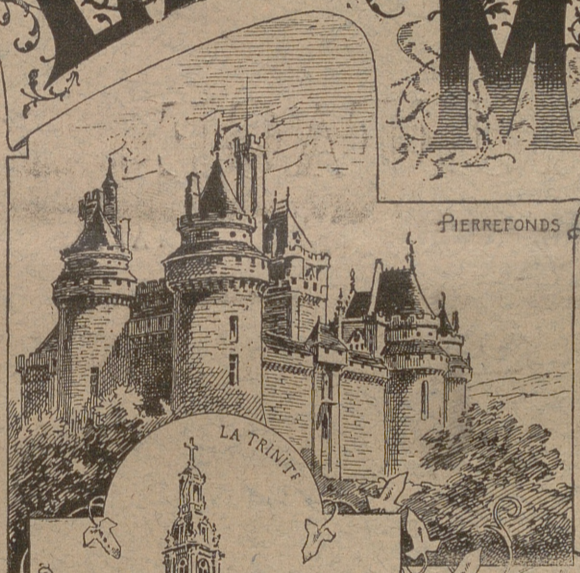
Leprou et Morieult, commerce de bois, 4, rue des Orties. — L. et E. Pecheur, graveurs sur métaux, 38, rue Godefroy-de-Cavaignac.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

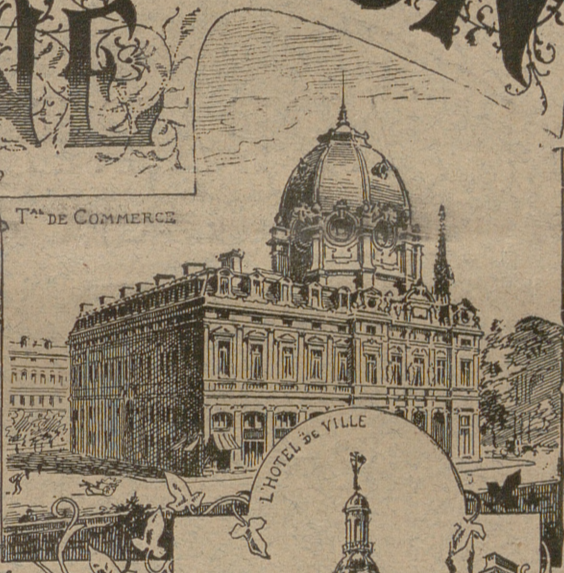
Maison à Bois-Colombes, rue de la Cote-Saint-Thibault, 8. Acq., Cossé, rue de la Victoire, 58 (430,000). — Propriété rue de la Ville-l'Évêque, 28. Acq., De Biaudos, marquis de Castéja, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 63 (315,000). — Maison rue de Vaugirard, 138. Acq., Huyot, rue St-Placide, 34 (143,000). — Terrain 406 m. 20, rue des Bernardins, entre 13 et 15. Acq., Guéneau, boulevard Saint-Germain, 39 (90,000). — Maison rue Thérèse, 7. Acq., Tanchou, rue Vivienne, 2 (70,100). — Terrain 300 m., à Clamart, rue Denis-Gogue, 26. Acq., Vialfont, à Clamart (Seine), rue du Trosy 49 (11,500). — Maison avenue de Montsouris, 14. Acq., De Molènes (alle), rue de l'Abbé-Grégoire, 29 (182,000). — Propriété rue Blomet, 7. Acq., Courchaussé, avenue du Maine, 49 (24,000). — Propriété à Gentilly, rue du Pont-Neuf, 4. Acq., Michel, avenue d'Italie, 27 (10,100). — Propriété rue Pergolèse, 48. Acq., Gourguet, rue Brochant, 37 (67,500). — Propriété Boulogne-sur-Seine, Grande-Rue, 1. Acq., Bloch, rue de Phalsbourg, 13 et autre (436,000). — Propriété rue de Flandre, 34. Acq., Escolier, rue de Flandre, 34 (195,000). — 2 Terrains impasse Montlouis. Acq., Société Devoir et Mangez, boulevard Ménilmontant, 86 (25,000). — Hôtel et terrain, rue Lesueur, 5 et 7. Acq., Marinoni, avenue du Bois-de-Boulogne, 32 (450,000). — Propriété chaussée de la Muette, 4. Acq., Lheureux, rue Largillière, 4 (370,000). — Terrain 207 m. 44, boulevard Pereire sud, n° 73 supposé. Acq., Tassart, à Compiègne (Oise), rue Saint-Lazare, 6 (47,124). — Maison rue des Deux-Ponts, 33. Acq., Letort, boulevard de la Gare, 123 (131,000). — Immeuble rue Claude-Vellefaux, 23 et 25. Acq., Ville de Paris (31,034). — Terrain rue Pérignon, 5, 7 et 9. Acq., Delost, rue Pérignon, 26 (68,050). — Maison faubourg Saint-Martin, 198. Acq., Regnault de Prémessil, à Lyon et autre (80,100). — Propriété et Terrain rue Piat, 49 et 51. Acq., Huyot, rue Saint-Placide, 34 (63,000). — Propriété à Saint-Maur-les-Fossés, quartier de la Pie. Acq., Flandoli, rue de la Feuillade, 7 (8,000). — Maison et autres, à Suresnes, rue de la Huchette, 17. Acq., Valiton, à Suresnes, rue du Moutier, 38 et autres (2,340). — Propriété rue de la Sablonnière, 6. Acq., Delmas, rue Herschell, 5 (26,000). — Maison impasse Carlier, 6. Acq., Hubert, rue Didot, 60 (7,300).



LE CONSTRUCTION MODERNE



PIERREFONDS



T^{ME} DE COMMERCE

ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR : P. PLANAT

SIXIÈME ANNÉE. — N° 43

Samedi 1^{er} Août 1891

Prix du numéro : 75 centimes

ABONNEMENTS :

PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.

Rédaction : 17, rue Bonaparte.

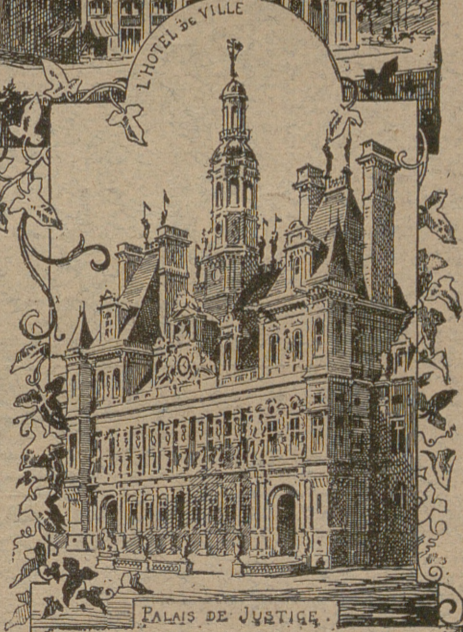
Administration et Annonces :

DUJARDIN ET C^{ie}, ÉDITEURS

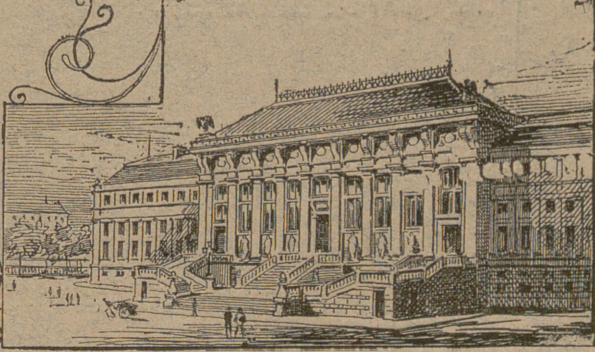
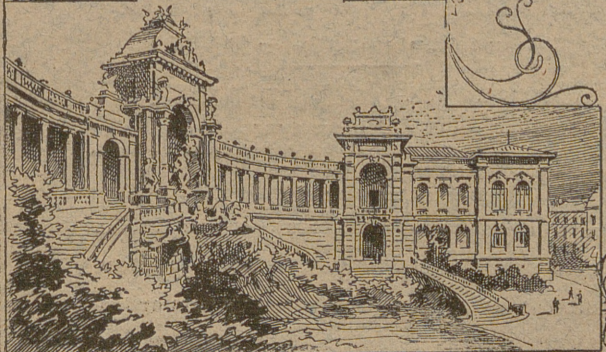
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



PALAIS DE LONGCHAMPS



PALAIS DE JUSTICE



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés ne reçoivent en prime le Moniteur Général qu'à partir du jour de leur souscription

R. 6599

R. 5838



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGENIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFERES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

BILLARDS ET BILLARDS-TABLES

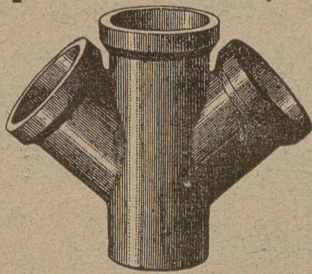
E. GUERET, 53, r. de Lancry, Paris.

COMPAGNIE DES GRÈS FRANÇAIS
De POUILLY-SUR-SAONE (Côte-d'Or).

E. JACOB & C^{ie}

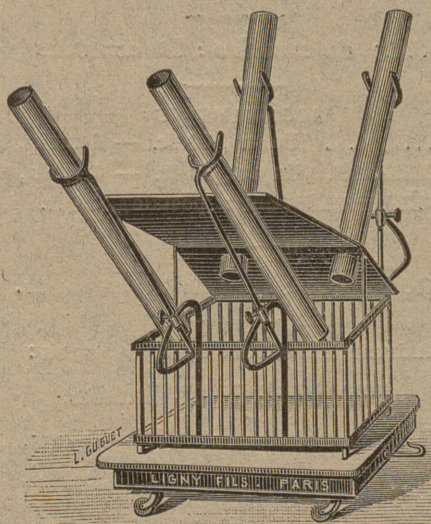
SIÈGE SOCIAL :
14, QUAI DE LA RAPÉE, PARIS

Exposition Universelle 1889 :
1 MÉD. OR, 1 ARGENT, 2 BRONZE
TUYAUX. — SIPHONS



Expos. Hyg. Tonkin 1890 ;
GRAND DIPLOME D'HONNEUR
ÈVIERS. — CUVETTES

PRODUITS ADMIS DANS LES TRAVAUX
DE LA VILLE DE PARIS
DES PONTS-ET-CHAUSSEES, ETC.



ANCIENNES MAISONS
SOCIÉTÉ GÉN^{le} DE SECHAGE ET D'ASSAINISSEMENT
& LIGNY FILS réunies

LIGNY FILS, S^R

32, rue Labrouste, — PARIS.

AGENCES A LYON, LONDRES ET BRUXELLES

Séchage immédiat des constructions au moyen
d'appareils brevetés au feu rayonnant et forts
courants d'air chaud.

MEDAILLE D'ARGENT

DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

Assainissement des constructions neuves ou anciennes
et des locaux insalubres.
Extraction des Salpêtres **Enduit Ligny** contre le retour
de l'humidité.

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

PARIS

— 22 AOUT —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction d'un asile pour femmes enceintes (5 lots). 250,773 fr. »

— 22 AOUT —
TRIBUNAL DE COMMERCE. — Construction d'un amphithéâtre d'opérations à l'hôpital Necker (2 lots). 67,469 fr. »

DÉPARTEMENTS

— 3 AOUT —
MAIRIE DE NICE (Alpes-Maritimes). — Rectification du boulevard de l'impératrice de Russie 22,000 fr. »

— 3 AOUT —
MAIRIE DE VOZIERS (Ardennes). — Travaux communaux (4 lots). 1,430 fr. »

— 3 AOUT —
MAIRIE DE MAGNY-EN-VEXIN (Seine-et-Oise). — Etablissement d'une distribution d'eau. 76,200 fr. »

— 3 AOUT —
MAIRIE DE SALINS (Jura). — Travaux communaux (11 lots). 23,350 fr. »

— 4 AOUT —
MAIRIE DE MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). — Réouverture du boulevard Mont-ricber 26,000 fr. »

— 4 AOUT —
MAIRIE DE CALAIS (Pas-de-Calais). — Travaux de pavage 22,000 fr. »

— 4 AOUT —
MAIRIE DE FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne). Génie. — Construction d'une station-magasin à Montereau (7 lots). 498,730 fr. »

— 5 AOUT —
PRESBYTERE DE FAY-DE-BRETAGNE. — Reconstruction partielle de l'église. 46,047 fr. 34

— 5 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE PRADES (Pyrénées-Orientales). — Construction d'une baraque-abri.

— 6 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE SEMUR (Côte-d'Or). — Réparations à l'église et au presbytère de Courcelles. 3,800 fr. »

— 6 AOUT —
MAIRIE DE FAGNON (Ardennes). — Couverture à l'église. 1,000 fr. »

— 6 AOUT —
MAIRIE DE FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne). — Génie. Infirmerie (6 lots). 34,500 fr. »

— 6 AOUT —
PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE. — Travaux communaux (10 lots). 24,896 fr. 42

— 6 AOUT —
MAIRIE DE REMIREMONT. — Génie. Construction d'une caserne.

— 6 AOUT —
MAIRIE DE VILLEFRANCHE. — Construction d'un mur de soutènement. 5,000 fr. »

— 7 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE CHALON (Saône-et-Loire). — Travaux communaux (3 lots). 11,000 fr. »

— 8 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE BEAUNE (Côte-d'Or). — Construction de 2 ponts et rectification d'un chemin (2 lots). 22,304 fr. »

— 8 AOUT —
MAIRIE DE PROVINS (Seine-et-Marne). — Restauration de l'hôtel de ville (3 lots). 5,086 fr. 80

— 8 AOUT —
PREFECTURE DE LA LOIRE. — Reconstruction du pont d'Arrou. 10,000 fr. »

— 8 AOUT —
PREFECTURE DE LOIR-ET-CHEER. — Restauration de l'église de Montrichard (3 lots) 25,370 fr. 20

— 8 AOUT —
PREFECTURE DE LA LOIRE. — Restauration de 2 maisons éclusières. 6,000 fr. »

— 8 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI (Nord). — Construction d'écoles à Somain (2 lots). 63,246 fr. 14

— 9 AOUT —
MAIRIE DE CLEVILLIERS (Eure-et-Loire). — Travaux divers (2 lots). 1,700 fr. »

— 9 AOUT —
MAIRIE DE CHOISY-AU-BAC (Oise). — Appropriation d'école. 4,800 fr. »

— 8 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE TONNERRE (Yonne). — Dallage d'un lavoir en ciment Portland. 1,040 fr. »

— 9 AOUT —
MAIRIE DE THAAS (Marne.) — Construction d'une école (3 lots).

— 9 AOUT —
MAIRIE DE MAZURES (Ardennes). — Reconstruction du presbytère. 11,477 fr. »

— 9 AOUT —
MAIRIE DE MARIONS (Gironde). — Construction d'un porche à l'église 2,825 fr. »

— 9 AOUT —
MAIRIE DE ROCHEFORT (Côte-d'Or). — Travaux divers (2 lots). 3,889 fr. »

— 9 AOUT —
MAIRIE DE SAINT-BARTHELEMY. — Travaux divers à l'école des filles. 1,644 fr. ».

— 9 AOUT —
MAIRIE DE SAINT-BARTHELEMY (Maine-et-Loire). — Travaux divers à l'école des filles 1,644 fr. »

— 9 AOUT —
MAIRIE DE FOISSAC (Gard). — Restauration de l'école 4,661 fr. 90

— 9 AOUT —
MAIRIE DE CAPESTANG (Hérault). — Maison de concierge au cimetière. 7,053 fr. »

— 9 AOUT —
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-BOUILLAC (Aveyron). — Restauration de l'église 11,100 fr. »

— 9 AOUT —
MAIRIE DE GUIGNES (S.-et-M.). — Construction d'une rue. 2,200 fr. »

— 10 AOUT —
PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE. — Reconstruction de bordures de trottoirs et de caniveaux pavés à Nanéy 48,000 fr. »

— 10 AOUT —
MAIRIE DE THIAIS (Seine). — Reconstruction d'un bas-côté de l'église (6 lots) 33,535 fr. 86

— 10 AOUT —
MAIRIE DE MONSEGUR (Gironde). — Construction d'un ponceau et travaux de chemin. 5,360 fr. »

— 10 AOUT —
MAIRIE DE TONNERRE (Yonne). — Travaux communaux (3 lots). 9,389 fr. 69

— 10 AOUT —
MAIRIE DE RODEZ (Aveyron). — Reconstruction d'un mur de soutènement. 8,800 fr. »

— 11 AOUT —
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Chaussée pavée rue Lacroix. 16,000 fr. »

— 11 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE LURE (Haute-Saône). — Travaux communaux et vicinaux (6 lots). 25,080 fr. »

— 11 AOUT —
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Construction d'aqueduc rue Soubise. 3,500 fr. »

— 11 AOUT —
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Nivellement des boulevards de Reims et de Lyon. 10,000 fr. »

— 11 AOUT —
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Construction d'un bureau d'octroi rue d'Isly. 2,250 fr. »

— 11 AOUT —
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Aménagement d'un logement à l'abattoir. 2,750 fr. »

— 11 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE CIVRAY (Vienne). — Construction de chemins vicinaux (6 lots). 11,911 fr. »

— 11 AOUT —
CHEMIN DE FER DU MIDI A BORDEAUX (Gironde). — Etablissement de stations entre Cambo et Ossés. 163,000 fr. »

— 11 AOUT —
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Viabilité d'une rue. 15,060 fr. »

— 12 AOUT —
PREFECTURE DE LA LOIRE-INFERIEURE. — Construction des bâtiments des machines de 2 écluses. 90,000 fr. »

— 13 AOUT —
MAIRIE DE BORDEAUX (Gironde). — Construction d'un marché couvert (4 lots) 15,409 fr. »

— 13 AOUT —
MAIRIE DE VESOUL (Haute-Saône). — Construction d'un pont (3 lots). 37,000 fr. »

— 13 AOUT —
MAIRIE D'EPINAL (Vosges). — Génie. — Construction d'un dépôt intermédiaire de munition

— 14 AOUT —
PREFECTURE DES COTES-DU-NORD. — Concours pour la construction d'un dépôt pour les archives départementales. 25,000 à 30,000 fr. »

— 16 AOUT —
MAIRIE DE TARNES (Gironde). — Construction d'une mairie 2,800 fr. »

— 16 AOUT —
MAIRIE DE SERRES-CASTET (Basses-Pyrénées). — Installation d'écoles dans l'ancien château 12,031 fr. 44

— 16 AOUT —
MAIRIE DE JOUSSE (Vienne). — Travaux divers. 2,007 fr. 50

— 16 AOUT —
MAIRIE DE TARNES (Gironde). — Construction d'une mairie. 2,800 fr. »

— 17 AOUT —
PREFECTURE DE LA SEINE-INFERIEURE. — Construction au Havre de 2 paires de portes d'écluses en bois 203,375 fr. »

— 17 AOUT —
SEINE-INFERIEURE. — Construction au port du Havre d'une paire de portes en bois pour l'écluse d'Angoulême. 64,250 fr. »

— 17 AOUT —
MAIRIE DE CHERBOURG (Manche). — Transfert de l'école de garçons du Roule 12,313 fr. »

— 17 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE VILLEFRANCHE (Haute-Garonne). — Construction d'école à Baziège. 26,111 fr. 77

— 17 AOUT —
MAIRIE DE VERSAILLES (Seine-et-Oise). — Génie. Prolongement d'un dock (4 lots). 34,600 fr. »

— 17 AOUT —
MAIRIE DE LUNEVILLE (Meurthe-et-Moselle). — Génie. Casernement à Baccarat (6 lots). 950,000 fr. »

— 17 AOUT —
MAIRIE DE SAMPIGNY (Meuse). — Génie Construction d'une cantine. 33,000 fr. »

— 18 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE BATNA (Algérie). — Logement pour l'instituteur à Lambèse. 12,000 fr. »

— 18 AOUT —
MAIRIE DE TREMENT INES (Maine-et-Loire). — Construction d'un barrage sur l'Evre. 910 fr. 70

— 20 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE BRESSUIRE (Deux-Sèvres). — Travaux divers à Thouars.

— 20 AOUT —
PREFECTURE (Nord). — Curage de la décharge de la Motte-Bodet, rivière de la Lys. 25,000 fr. »

— 22 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE MURET (Haute-Garonne). — Travaux communaux (3 lots). 55,242 fr. 42

— 22 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE VIENNE (Isère). — Construction d'une école-mairie à Chaponnay (3 lots). 31,563 fr. »

— 22 AOUT —
MAIRIE DE CHATILLON (Côte-d'Or). — Couverture en tôle du marché. 2,000 fr. »

— 23 AOUT —
MAIRIE DE BASSILLAC (Dordogne). — Travaux d'école 7,322 fr. »

— 23 AOUT —
MAIRIE D'AIRE-SUR-L'ADOUR (Landes). — Construction d'une école de garçons. 6,700 fr. »

— 23 AOUT —
MAIRIE DE DREVANT (Cher). — Murs de clôture au cimetière. 640 fr. 55

— 29 AOUT —
PREFECTURE DU LOIRET. — Travaux du deuxième lot du projet de pont-canal à Briare, avec branches de raccordement. 1,760,000 fr. »

— 30 AOUT —
MAIRIE DE BONCOURT (Aisne). — Travaux à l'église. 11,964 fr. »

42^e BOITE AUX LETTRES

Les lettres et communications relatives à la « Boîte aux Lettres » doivent être adressées à MM. Dujardin et C^e, éditeurs, 17, rue Bonaparte, à Paris.

IL NE PEUT ÊTRE RÉPONDU QU'ÀUX LETTRES REÇUES AVANT LE VENDREDI QUI PRÉCÈDE LA DATE DE LA LIVRAISON

M. N. R. 8033. — Sous cette marque, il existe des ciments à prise rapide, au moins aussi estimés que les ciments à prise lente.

M. D., à Vichy. — Vous pouvez parfaitement opérer avec un appareil photographique un travail de nivellement. Seulement il faut déterminer exactement sur la glace dépolie le point où passe la ligne focale de l'objectif. De plus, il faut fixer à la chambre noire un niveau à bulle d'air bien précis dont la base soit rigoureusement parallèle à la ligne focale. Un appareil photographique ainsi disposé est un très bon instrument de nivellement.

M. A. B. Z., Corrèze. — Nous ne connaissons pas d'ouvrages indiquant les procédés à employer pour ce genre de couverture. Il nous semble qu'il faut s'en remettre aux usages locaux et laisser faire les ouvriers du pays selon leurs habitudes.

M. P. X. 315. — La pente de cette conduite ne doit pas être moindre de 3 centimètres par mètre si vous tenez à éviter toute chance d'engorgement. — Le diamètre que vous indiquez nous semble bien faible pour un débit si considérable.

M. M., à Paris. — La cession de la mitoyenneté est une vente. En matière de vente les frais et autres accessoires à la vente sont à la charge de l'acquéreur. Avis conforme à celui de la Société centrale. C'est l'architecte du vendeur qui doit établir le compte. Malgré ce qui précède la jurisprudence est inconstante.

M. X. X., 202. — Vous trouverez de nombreux documents applicables à ce genre de décoration dans l'ornement polychrome de Racinet. — Dans le nouvel ouvrage de Fossier sur la tapisserie, il y a de jolis exemples de broderies d'application pour les tentures et rideaux de fenêtres.

M. B. et D., abonnés, 8121. — Vous pouvez appliquer la série Société Centrale 1889. — S'il y a expertise, l'expert vous donnera raison.

M. L. G., à Cannes. — Faites faire une photographie, la plus grande possible, sans vous inquiéter d'une proportion quelconque, mais prenez la précaution de fixer un décimètre sur le dessin à reproduire. Le décimètre se trouvant photographié en même temps que le dessin, l'échelle de réduction sera tout indiquée.

ANNONCES IMMOBILIERES

Les annonces à insérer doivent parvenir le jeudi qui précède la date de la livraison.

PARIS

53 8^e arrond. — Quartier Monceau. — **Propriété**, superficie totale 431^m04.

24 15^e arrond. — Près le boulevard de Vaugirard. — **Maison de rapport**. — Se composant de 3 corps de bâtiment. — Revenu total 19,000 fr. — A vendre 275,000 fr.

44 15^e arrond. — **Magnifique terrain** de 4,000 mètres environ angle de deux rues. Prix 75 francs le mètre. Sur ce terrain existent différentes constructions à usage d'habitation et d'usine.

22 16^e arrond. — Près de l'avenue du Bois de Boulogne. — Deux **Maisons de rapport**. — Angle de deux rues. — 1^o Maison rapportant 15,036 fr. — A vendre 250,000 fr. — 2^o Maison rapportant 18,680 fr. — A vendre 300,000 fr.

17 16^e arrond. — **Hôtel** avec atelier d'artiste : 3 chambres à coucher, salon, salle à manger, etc. — Jardin. — Superficie totale 300 mq. — Angle de deux rues. — Belle construction. — Occasion exceptionnelle. — Prix 70,000 fr.

20 16^e arrond. — Très vaste et bel **hôtel** magnifiquement décoré. — **Maison de rapport** y adossé. — Prix des deux immeubles ensemble 500,000 fr.

36 16^e arrond. — **Terrain** bel emplacement pour construire un hôtel : Sup. 325 m. q. 13 mètres de façade sur rue. Prix 100,000 francs.

49 16^e arrond. — **Hôtel**, salle à manger, salon, cuisine, 5 chambres à coucher, et un grand atelier d'artiste. Prix 150,000 francs.

51 16^e arrond. — Près le Bois de Boulogne. — **Hôtel** avec écuries et remises. Jardin. Superficie 725 mètres environ. — Prix 250,000 fr.

34 18^e arrond. — Près le boulevard Ornano. **Grand terrain** à louer à long bail ou à vendre : Convient pour ateliers, chantiers ou dépôt de matériaux.

19 18^e arrond. — **Terrain**. — Très bel emplacement pour bâtir. — Superficie 340 mq. — 40 m. de façade sur rue. — Prix 60,000 fr.

25 19^e arrond. — Quartier d'Amérique. — **Grand terrain**, 879 mq. — Angle de deux rues. — 58 mètres de façades. — Bel emplacement pour construire maisons de rapport à petits loyers. — A vendre en totalité ou par lots, 35 fr. le mq.

43 20^e arrond. — **Maison à louer** : Surface 150 mètres 2 boutiques, 5 étages, 3 logements par étage. Prix demandé 90,000 francs. Rapport brut 5,500 francs.

ENVIRONS DE PARIS

56 Neuilly. — Près le bois de Boulogne. **Bel hôtel** avec jardin. Surface du terrain 1,000 mètres environ. Prix 300,000 francs.

7 Montrouge. — **Terrain**, angle de deux rues, 173 mq. — Prix 12,000 fr. — Cette propriété est mitoyenne de la précédente.

6 Montrouge. — **Joli hôtel** avec cour et jardin, salon, salle à manger, cuisine, office, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, salle de billard. — Prix 29,000 fr.

30 St-Mande. — **Terrain** de 585 mq., près de l'avenue Daumesnil. — Excellente situation. — Prix à débattre.

11 Deux **Maisons de campagne** genre **hôtel** à 20 minutes de Paris, l'une de 2,000 fr., l'autre 1,000 fr., à échanger contre maison de rapport à Paris ou dans la banlieue, d'une valeur de 90,000 fr. On verserait une soule de 10,000 fr. espèces.

26 Neuilly-St-James. — **Terrains** situés sur le bord de la Seine et de la rue de Longchamps (Bois de Boulogne). — 8,600 mq. — A vendre par lots.

31 Colombes. — **Terrains** à vendre par lots, à 3 minutes de la gare. — De 15 à 25 fr. le mq. — Par vente forcée ou par promesse de vente. — Grandes facilités.

54 Montreuil-sous-Bois. — 1^o Jolie **Maison de campagne**, grand jardin, angle de deux rues. Prix 28,000 francs. — 2^o **Grand jardin** plein rapport avec petit pavillon. Prix 8,000 francs.

53 (Seine-et-Oise). — **Montmorency**. — A vendre ou à louer **Propriété**. Maison d'habitation, pavillon de jardinier, serre, basse-cour, jardin de 4,000 mètres, formant terrasse. Splendide panorama. Prix à débattre.

61 Seine. — Nogent-sur-Marne, Le Perreux, Bry-sur-Marne, Champigny, Joinville-le-Pont, Fontenay-sous-Bois. — A vendre ou à louer grand choix de **jolis petits pavillons de tous styles** bien situés avec beaux jardins depuis 3,500 francs. Maisons de rapport, maisons bourgeoises, terrains depuis 2 fr. 50 le mètre.

DEPARTEMENTS

60 Seine-et-Oise. — **Briqueterie** 1 h. 14 terrain, 3 fours et halbette. Prix 2,500 francs.

57 (Gers) Saint-Gaudens. — **Briqueterie importante**. A céder part d'association moyennant 60,000 francs. Beaux résultats. Facilités pour le paiement.

9 (Basses-Pyrénées). — Pau — **Villa** avec magnifique jardin, plus de 1,000 mètres. — Superbes ombrages. — Situation exceptionnelle. — Ecurie, remise, pavillon de concierge, etc. — Prix 50,000 fr.

27 (Seine-Inférieure). — Puy près de Dieppe. — Plusieurs **chalets** de 25,000 fr., 60,000 fr. et 200,000 fr. — Vue de la mer, en face l'entrée du port de Dieppe. — Situation hors ligne.

Terrains en vue de la mer. — Superficie au gré de l'acheteur. — 20 fr. le mq.

32 (Aube). — Troyes. — **Maison d'habitation** dans le plus agréable quartier. — 27 chambres, vaste jardin d'agrément traversé par un large cours d'eau et ayant accès sur la plus belle promenade de la ville. — Superficie totale 4,120 mq. — Prix 85,000 fr.

37 (Morbihan). — Lorient. **Propriété d'agrément et de rapport** à vendre. — Contenance 3 hectares ayant vue sur la rade de Lorient et à 15 minutes de cette ville. Maison d'habitation confortable, serres, pièces d'eau basse-cour, communs, etc., le tout entouré de murs. Jardins en plein rapport. Prix 180,000 francs.

45 Algérie-Blidah. — **Différents immeubles de rapport** dont un pourrait servir de station hivernale.

52 Seine-Inférieure. — Près Rouen, **Grande propriété** à louer ou à vendre. — Château, jardin d'hiver, communs, serre, jardin potager beau parc entouré de murs. Contenance 9 hectares. — Prix 135,000 fr.

59 (Loiret) Châtillon-sur-Loing. **Château**, maison d'habitation, communs, maison de jardinier, jardin en plein rapport entouré de gros murs. Contenance dudit jardin 1 hectare. Affaire exceptionnelle. Prix 30,000 fr.

DEMANDES :

18 Un **terrain** à Paris-Passy pour construire un petit hôtel. — 600 à 700 mètres de superficie. — Exposition au soleil. — Dans l'ancien Passy ou Au teuil jusqu'à la rue de l'Assomption.

16 **Des maisons de rapport** à Paris dans n'importe quel quartier, excepté les 12^e et 13^e arrondissements. — Prix environ 250,000 francs.

33 **Terrains** de 250 mq. environ, dans le quartier des Ternes.

29 **Maison de rapport**. — Quartiers de Monceau, faubourg Saint-Honoré, ou boulevard Saint-Germain de 300,000 fr., environ. — Appartements de 2,000 à 3,000 fr.

35 16^e arrond. — Entre Passy et l'Etoile, **Hôtel** avec quatre chambres à coucher, deux salons, salle à manger, etc., vastes communs ou terrains permettant de construire.

55 **Trois maisons de rapport**. — 2 de 100,000 francs environ, 1 de 350,000 francs environ.

38 8^e arrond. — **Terrain** de 300 mètres environ.

39 **Terrain** dans centre sur une grande voie : Sup. d'environ 350 mètres dans les 400 francs le mètre avec 18 à 20 mètres de façade.

41 **Vieille maison bonne à démolir ou terrain**. Sup. 250 à 300 m., destiné à la construction d'un hôtel particulier et situé dans le 8^e ou le 9^e arrondissement *inclusivement*.

42 **Terrain** de 100 à 300 mètres environ à bail dans les 1^{er}, 2^e, 8^e, 9^e, ou 10^e arrondissement.

46 **Vieille maison** à démolir sur terrain de 600 mètres environ entre la rue de Richelieu, la rue du Quatre-Septembre et les grands boulevards.

47 **Maison à démolir ou terrain** d'environ 250 mètres entre le faubourg Poissonnière, la rue Laffite, la rue Lafayette et les grands boulevards.

48 **Maison ou terrain**, rue Turbigo, rue Réaumur ou dans les rues adjacentes.

58 **Petit hôtel** de 100,000 à 150,000 francs dans le 8^e ou le 16^e arrondissement.

62 **Immeuble** de 250,000 à 300,000 francs.

NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE et DÉCORATION
ÉMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

FLUATATION

POUR LE DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ DES PIERRES CALCAIRES
ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées

Durcissement du PLÂTRE par le Fluo-Plâtre
HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS
FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.
Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil

MOSAÏQUES

Maison fondée en 1853
La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra
DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.
MOSAÏQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE en marbre pour pavements
MÉD. D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.
MÉDAILLE D'OR EXPOSITION UNIVERSELLE 1889
Travaux du nouvel Opéra, Hôte. des Postes, Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadero, Beaux-Arts, et
* maître mosaïste breve
FACCHINA 47, rue Cardinet PARIS

CARRELAGES ET PAVAGES CÉRAMIQUES

MÉDAILLE D'ARGENT EXP. UNIV. 1889

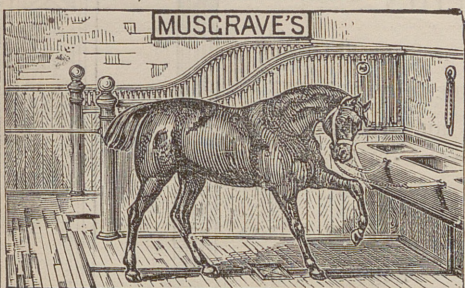
A. DE FRANCE ET C ^{ie}	PONT S ^{te} MAXENCE (OISE)
DEUX MÉDAILLES D'OR ROUEN 1884	DIPLÔME D'HONNEUR BEAUVAIS 1835

MÉDAILLE D'OR - LE HAVRE 1887

Agences) PARIS-16, rue de la Chapelle.
et Dépôts) TOURS 30, rue de Paris.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES SELLERIES. — VACHERIES ETC.

Maison MUSGRAVE & Co, limited
PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales
MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
CATALOGUES et devis francs sur demande.
MUSGRAVE ET Co, LIMITED
PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

EDMOND COIGNET & C^{ie}

PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^e S G D G
CARRELAGES

Striés pour cours et passages
dits mosaïques en ciments colorés
en mosaïques de granits et de marbres

MOSAÏQUES COIGNET B^e S G D G

CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
MOSAÏQUES DÉCORATIVES
EXÉCUTION SUR PLACE

MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

3, rue des Mathurins, Paris.
USINES A ASNIÈRES (SEINE)

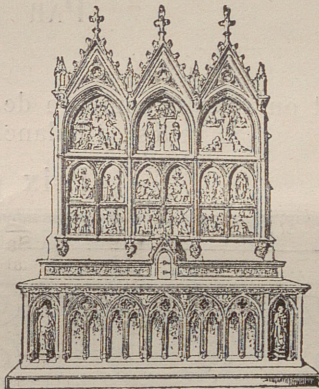
ATELIERS FROG-ROBERT

H. POIRET S^R

36 ET 38, RUE BONAPARTE, PARIS

MÉDAILLES OR ET ARG. AUX DIFFÉRENTS EXPOS.

Statues religieuses : plâtre, carton-romain, carton-pierre, terre cuite, bois, pierre, zinc toute de fer, bronze et marbre.



Statues religieuses : Modèles anciens et reproductions Bus-reliefs, groupes, etc.

MOBILIER D'ÉGLISE

AUTELS, CHAIRES A PRÊCHER, CONFESSIONNAUX
BANCs D'ŒUVRE, STALLES, APPUIS DE COMMUNION
BÉNITIERS, FONDS BAPTISMAUX, ETC.
Exécution de tous travaux sur plans

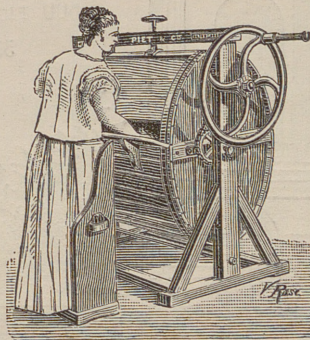
ORGANISATION GÉNÉRALE DE BLANCHISSERIE

LAVOIRS et BAINS
CHAUFFAGE, VENTILATION-HYGIÈNE

PIET & C^{ie}
INGÉNIEURS CONSTRUCTEURS

Ancienne Maison BOUILLON, MULLER et C^{ie}
Hors Concours, Exposition 1889 membre du jury des récompenses.

BUREAUX, USINE ET MAGASINS DE VENTE
33, rue Chabrol, 33. — Paris.



ROUE A LAVER

PROJETS, DEVIS, PLANS, INSTALLATIONS
DE TOUTS LES SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIER
DES ASILES, HOPITAUX, COMMUNAUTÉS
LYCÉES, COLLÈGES ET MAISONS D'HABITATION
Élévation et distribution des eaux.

SAUTTER LEMONNIER & C^{ie}

SAUTTER, HARLÉ ET C^{ie}, Suc
26, avenue de Suffren, Paris

EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

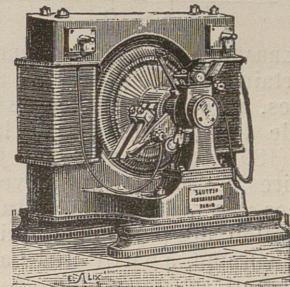
ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
DES ATELIERS DES CHANTIERS
MAGASINS TRAVAUX PUBLICS

Installations Industrielles Installations provisoires

DYNAMOS COMPOUND

Réglant automatiquement leur débit.
TRAVAIL ABSORBÉ, PROPORTIONNEL AU
NOMBRE DE FOYERS ALLUMÉS

MOTEURS A VAPEUR PILON
à grande vitesse pour la conduite directe
des dynamos.



Moteurs électriques Percuteurs électriques

Transmission de force par l'électricité

C^{ie} DE ST-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY

siège social :
9, rue Ste-Cécile,
PARIS.



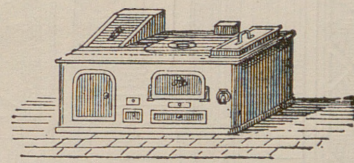
FONDATEUR :
octobre 1665.

GLACES DE MIROITERIE ET DE VITRAGE
VERRES A RELIEFS POUR TOITURES
DALLES PAVÉS ET MOULAGES

INSTALLATION DE CUISINES

FOURNEAUX — ROTISSERIES
LAVERIES

Maisons et Châteaux
Hôtels et Restaurants
Hospices. — Collèges



DELAROCHE AINÉ

22, Rue Bertrand, 22
PARIS

Envoi Franco de Catalogues.

SOMMAIRE :

TEXTE. — **Promenades pittoresques dans Paris.** — Hôtel du Prévôt et ses environs.
Ecole des Beaux-Arts. — Concours de 2^e classe. — Concours d'éléments analytiques.
Papeterie d'Essones. — Habitation du directeur.
Parcs et jardins.
Consultations juridiques.
Aménagements dans les théâtres.
Nouveau système de cintres.
Institut de France. — Concours de grand prix d'architecture.
Le Métropolitain. — **Nécrologie.** — **Nominations.**
Expositions. — **Nouvelles.**

DESSINS. — **Frontispice.** — Composition de M. Tomasz.

Hôtel du Prévôt. — Partie subsistant encore.

Balcons, rue Saint-Antoine. 88.

Porte, rue Charlemagne.

Papeterie d'Essones. — Bâtiment de la direction.

Parc à Savigny-sur-Orge.

Consultations juridiques. — Deux croquis.

Voûte sur cintres suspendus.

Le Garrick theatre.

PLANCHES HORS TEXTE. — Planche 84, Papeterie d'Essones. — Planche 87, Parcs et jardins.

VILLE DE CHALON-SUR-SAONE

L'emploi du directeur-professeur à l'école Municipale de dessin et de conservateur du Musée est vacant par suite du décès du titulaire.

Les candidats à ces fonctions sont priés de faire parvenir leur demande accompagnée de diplômes, certificats, etc. à la mairie de Chalon-sur-Saône, jusqu'au 31 août prochain.

Les deux emplois au dessin et au Musée, aujourd'hui réunis, pourront au besoin être scindés.

AVIS

ERRATA A LA SÉRIE DE PRIX

Un certain nombre d'erreurs ayant été reconnues, après l'impression de la récente édition de la Série de prix de la Société centrale (1891), des *errata* seront joints aux exemplaires restant encore à vendre. La liste de ces *errata* sera mise gratuitement à la disposition des personnes qui ont déjà acquis le volume, à partir du 1^{er} août prochain et qui en feront la demande à MM. Chaix et Cie, éditeurs, 20, rue Bergère, à Paris.

LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE
 DUJARDIN ET C^{ie}. — 17, RUE BONAPARTE. 17. — PARIS.

Vient de paraître :

NOUVEAUX MODÈLES

DE

TENTURES

PAR ERNEST FOUSSIER

Décorateur, à Paris

Cet ouvrage se compose de 25 planches en couleur (fac-similés d'aquarelles), 12 planches de coupes et un texte explicatif.

Prix de l'ouvrage, 50 fr.



PRATIQUE DE LA MÉCANIQUE APPLIQUÉE À LA
 RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX

PAR
 P. PLANAT

4^e ÉDITION

FORT VOLUME GRAND IN-8° DE 900 PAGES
 500 FIGURES ET ÉPURES DANS LE TEXTE
 55 TABLEAUX HORS TEXTE

Broché : 40 fr.
 Cartonné : 42 fr. 50
 Relié : 45 fr.

PARIS. — DUJARDIN & C^{ie} 17, Rue Bonaparte.

E. CLOSTRE.



Composition de M. Tomasz.

ÉTUDE SUR L'ANCIENNE ARCHITECTURE FRANÇAISE

PROMENADES PITTORESQUES DANS PARIS

XVI. — *Hôtel du Prévôt et ses environs. (Voyez page 493.)*

Ce fut moyennant une somme de quinze cents francs d'or venant de la cassette royale, que le prévôt Hugues Aubriot acheta en 1369, au sieur Jacques de Pacy, *la maison dite des Marmousets*, pour y installer son hôtel. Cette propriété était bornée à l'ouest par la rue Percée, au midi par la rue des Poulies (aujourd'hui rue Charlemagne), à l'est par les murs de l'ancien rempart de Philippe-Auguste, dont une des portes se trouvait juste à la hauteur de la fontaine actuelle, au nord par deux hôtels en bordure sur la grande rue Saint-Antoine. Hugues Aubriot était prévôt de Paris déjà depuis deux ans, quand il vint habiter la maison des *Marmousets*. Pour contrebalancer l'autorité croissante du prévôt des marchands, le roi lui avait confié l'exécution de mesures d'utilité générale qui devaient attirer la faveur du peuple. « Il s'occupa, dit M. Charles Desmazes, de fortifier et d'assainir la ville de Paris, de dégager les abords du Châtelet, de réprimer le vagabondage, de régler la prostitution, le luxe, et de soutenir l'Université. Un des premiers actes de Hugues Aubriot, dès son entrée en fonctions, fut d'aller visiter tous les bords de la ville; curieuse sollicitude chez un prévôt. L'Église elle-même, dans sa primitive naïveté, n'avait pas alors d'indignation pour le voisinage des maisons de débauche : il fut dit au xv^e siècle, que la paroisse Saint-Merri avait intérêt que les bor-

deaux demeurent dans les maisons l'avoisinant, car ainsi ses rentes en valaient mieux. » Le 8 janvier 1374, Charles V donna le titre de chevalier à Hugues Aubriot et l'ennoblit; mais en 1381, le prévôt tomba en disgrâce, il fut accusé d'hérésie et d'immoralité. Le 17 mai de cette même année il dut faire amende honorable devant l'évêque de Paris et les docteurs de l'Université. Il fut incarcéré, puis délivré de prison par les Maillotins qui, sur une mule, le firent chevaucher parmy Paris jusques au soir qu'ils le menèrent en sa maison, à la poterne Saint-Pol dont en saisine le remisrent. Mais en la nuit d'icellui jour trouva manière de passer Seine et s'en alla à Dijon dont il estoit. (Cousinot, le chancelier, *Geste des nobles*.) En 1382 Aubriot mourait obscurément dans sa ville natale, et, en 1383, son hôtel de Paris devenait la propriété de Pierre de Giac, chancelier de France. Celui-ci se fit donner, pour douze deniers de cens annuel, les anciens murs du rempart et les deux tours qui formaient la clôture orientale de son jardin. En 1397, Louis d'Orléans acheta l'immeuble à Pierre de Giac pour la somme de huit mille livres et deux autres maisons en échange. L'hôtel du prévôt prit alors le nom d'*hôtel du porc-épic*; sans doute, fait observer M. de Ménéval, à cause de l'ordre fondé par le prince et dont les insignes devaient être sculptés sur la façade et peints sur les vitraux. En 1404,

Hôtel du prévôt. — Partie subsistant encore.

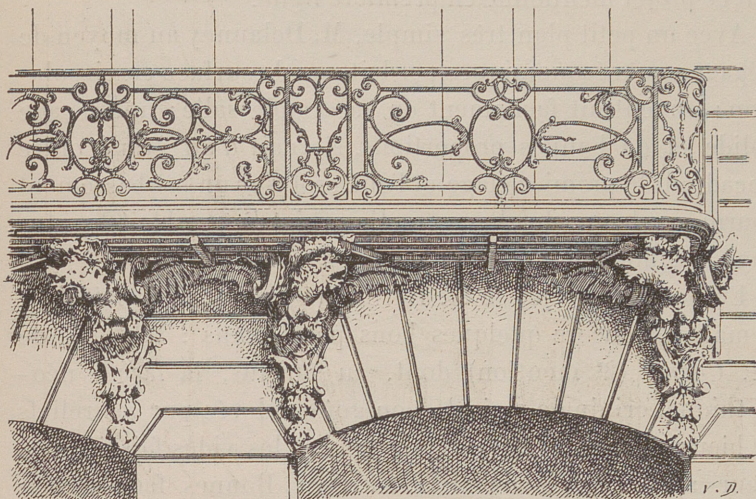


Louis d'Orléans échangea son hôtel contre celui des Tournelles qui appartenait à Jean duc de Berry. A peine celui-ci était-il propriétaire de l'hôtel du porc-épic qu'il le donna au surintendant des finances Jean de Montaignu. Ce dernier le garda jusqu'au jour de l'année 1409, où le duc de Bourgogne le fit surprendre par le prévôt de Paris, Pierre des Essarts, et incarcérer au petit Châtelet. Jean de Montaignu fut mis à la question extraordinaire, décapité devant les piliers des halles, et son corps fut pendu au gibet de Paris. Ses biens furent saisis et son hôtel échut au beau-frère de Jean-sans-Peur, à Guillaume de Bavière, comte de Hainaut. En 1417, à la mort de Guillaume de Bavière, Jean de Bourgogne, duc de Brabant, obtint du roi la demeure de son beau-père; il y termina ses jours en 1426 sans laisser d'héritiers.

Vers 1440, cet hôtel était habité par le connétable Arthur de Richemont, et sa femme Marguerite de Bourgogne y décédait en 1441. En 1472, il redevint véritablement à nouveau l'hôtel du prévôt; Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, y établit sa résidence, et le laissa en mourant à son fils Jacques d'Estouteville qui lui succéda dans sa charge (1479). Sur le plan de la Tapisserie qui représente l'état de Paris entre 1512 et 1547 l'hôtel du prévôt est encore désigné sous cette dénomination; cependant, depuis l'année 1509, il avait été restitué avec leurs autres biens aux héritiers de Jean de Montaignu; l'arrière-petit-fils du surintendant des finances de

Charles VI, Louis Malet dit l'amiral de Gravelle, s'y était installé. Quand il mourut en 1516, au château de Marcoussis, Pierre de Balzac baron d'Entrague, qui avait épousé Anne de Gravelle la fille de l'amiral, occupa l'hôtel de son beau-père. Le nom d'hôtel de Gravelle aurait dû remplacer celui d'hôtel du prévôt sur le plan de la Tapisserie, car toutes les constructions datant de Hugues Aubriot furent démolies par l'amiral et remplacées par de nouveaux bâtiments; l'escalier en tourelle avec son pan coupé à ogive, qui a subsisté jusqu'à nos jours, indique bien sa date d'origine, c'est-à-dire les premières années du xvi^e siècle. Le corps de logis de gauche adjacent à cette tourelle et orné de pilastres ioniques, lui est postérieur; le style Henri II s'y manifeste visiblement, ainsi que dans la composition architectonique de l'aile qui fut bâtie du côté de la rue Charlemagne. Quant à la partie située à droite de l'escalier, elle me paraît de construction encore plus récente; elle pourrait dater de la fin du xvi^e siècle ou du commencement du siècle suivant; la disposition de ses fenêtres, le style ornemental de ses caryatides en gaine, sa lucarne en pierre ornée à la clef de voûte d'une tête de satyre dénotent le style de transition du règne de Henri IV. Au xvii^e siècle, les bâtiments de l'hôtel de Gravelle devinrent la propriété de la famille de Jassaud et lui appartinrent jusqu'en 1775 au moins; le terrain des jardins qui touchait aux vieux remparts avait été détaché du reste et vendu en 1608 à un

Balcon, rue Saint-Antoine, 88.



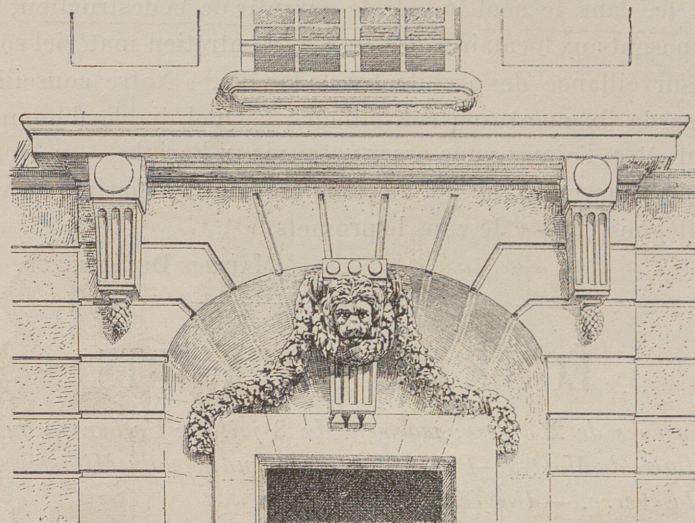
sieur Morand, conseiller du roi. Un bâtiment de peu d'importance construit sur ce terrain avait conservé le vieux nom de la maison de Louis d'Orléans, on l'appelait encore l'hôtel du pore-épic. En 1618, les jésuites désirant développer la maison professe, devinrent acquéreurs de la propriété du sieur Morand.

Tel est, en abrégé, l'historique de cet hôtel du prévôt que j'avais voulu revoir encore une fois, avant que la pioche imbécile des démolisseurs n'en eût abattu la moitié. Mon ami, par lequel j'avais appris la fatale nouvelle, était à peine installé dans un coin de la cour, pour donner les derniers coups de crayon à son dessin, que je vis surgir un photographe trimbalant son bataclan professionnel ; sur un toit voisin, un autre photographe braquait son objectif : « Allons ! c'en est fait, c'est bien fini, murmurai-je tristement, les photographes s'y mettent. »

Pendant de longues années, j'ai habité le quartier de l'Arsenal, et, toutes les fois que j'allais de la rue Beautreillis à l'hôtel Carnavalet, je prenais instinctivement le chemin du passage Charlemagne, afin de passer entre ces vieux murs de la Renaissance. J'ai donc contemplé ce pittoresque décor sous ses aspects les plus variés et les plus fugitifs ; je l'ai vu égayé par le chaud soleil de juillet, avec ses fenêtres encadrées de volubilis et de capucines, avec la verte tonnelle et les lauriers roses d'une guinguette parasite qui occupait un côté de la cour ; je l'ai vu, l'hiver, avec de blancs rehauts neigeux sur les saillies de ses corniches, sur les volutes de ses pilastres et les draperies de ses caryatides, je l'ai même vu, la nuit, sous le bleuissement du clair de lune, mystérieusement inquiétant et fantastique, avec des grandes masses d'ombre projetée et quelques rougeâtres lumières dans les lucarnes des combles. Ah ! lorsque vous détruisez, sans regret et sans pitié, des vestiges aussi curieux de notre vieux Paris, vous ne vous doutez guère du crime que vous commettez ; non seulement vous attendez à l'histoire et à l'archéologie, mais vous supprimez brutalement toute une série de tableaux sans cesse renouvelés et que ne sauraient remplacer les documents graphiques qu'on enfouit dans les cartons des musées et des bibliothèques.

Quelques jours s'étaient écoulés depuis ma promenade à l'hôtel du prévôt, lorsque je lus dans un journal la mention

Porte d'une maison, rue Charlemagne.



s suivante : « Le conseil municipal, en séance du 22 avril, a émis le vœu que l'État intervienne pour la conservation de l'hôtel des prévôts, sis passage Charlemagne. » Vœu stérile, trop tardif bon vouloir ! les démolisseurs demandaient une prompt réponse qu'on ne put leur donner et la pioche fit son œuvre. Le 31 mai, le corps-de-logis en bordure sur la rue était complètement démoli.

Nos édiles ont sans doute moins regretté que l'on ne pourrait croire d'avoir échoué dans leur démarche, quand ils ont appris que l'hôtel en question n'était pas celui des prévôts des marchands, qu'il n'était plus même celui du prévôt de Paris, mais bien l'hôtel de l'amiral de Gravelle et de sa famille. On a eu soin cependant de réclamer, pour les collections municipales, deux motifs sculptés couronnant des fenêtres de la cour, ainsi que deux chapiteaux d'ordre ionique du premier étage : bien mince consolation, qui suffit peut-être à la religion archéologique de nos conservateurs en place. Je suis retourné dernièrement sur le lieu du massacre, et comme j'examinais ce qui subsiste des bâtiments construits par l'amiral de Gravelle, survint un conseiller municipal moins réfractaire que beaucoup d'autres à l'archéologie parisienne. Nous fîmes ensemble une inspection assez minutieuse de ce qui reste encore d'intéressant dans le quartier Charlemagne. Je lui fis remarquer le curieux balcon des chimères décorant une des maisons de la rue Saint-Antoine, tout à côté de la rue du Prévôt ; puis au coin de la rue du Figuier et de celle des Nonnains-d'Yères j'attirai son attention sur un motif sculpté, de style Louis XVI, représentant une tête de lion enguirlandé et venant s'ajuster au-dessus de la porte d'un immeuble bien antérieur comme construction. De détours en détours, je l'amenaï devant la façade de l'hôtel de Sens : « Tenez, lui dis-je, voilà une belle occasion pour le conseil municipal de faire oublier la démolition de l'hôtel du prévôt ; que la Ville se décide à acquérir l'hôtel de Sens. Surtout pas de dépenses inutiles, pas de restaurations fastueuses, surtout pas d'élargissement des rues avoisinantes ; vous détruiriez l'harmonie pittoresque du quartier et de l'édifice. Vous m'objecterez qu'un nouvel Hugues Aubriot pourrait faire dans ces maisons plus ou moins princières, des promenades artistiques d'un autre genre que la nôtre. Je vous répondrai : Assainissez, mais ne démolissez pas. L'acquisition de l'hôtel de Sens

n'implique pas son affectation à un service municipal. Achevez-le, dans le seul but de le garantir de la destruction, en imposant aux locataires des clauses d'entretien matériel sous la surveillance des architectes de la ville. » Notre conseiller regarda fixement son conseiller : « Quel diable d'homme vous êtes, l'aimez-vous assez votre vieux Paris ! » — « Alors, vous penserez à l'hôtel de Sens et vous en parlerez à vos collègues ? » — « Je vous le promets. »

MAURICE DU SEIGNEUR.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Concours de 2^e classe; jugement du 8 juillet : Un bureau auxiliaire du Mont-de-Piété. — La cour d'un hôtel du Ministère de la guerre. — Une école de natation.

Nous l'avons dit: il fallait bien que la 2^e classe goûtât un peu du Mont-de-Piété, tandis qu'il en était question en 1^{re} classe (1). Mais il ne s'agissait, cette fois, que de l'un des vingt et quelques bureaux auxiliaires répartis dans les divers arrondissements de Paris. Ce petit édifice devait contenir, au rez-de-chaussée : 1^o un vestibule ; 2^o une grande salle ou halle ouverte au public, bien éclairée et aérée, ayant au moins 6 mètres d'élévation avec séparation pour le public et les employés; à droite et à gauche, l'engagement et le dégagement; 3^o une petite salle de prise, en communication directe avec l'engagement et sans accès au public; 4^o une petite salle pour le dépôt momentané d'objets engagés; 5^o un cabinet pour le Directeur; 6^o une petite cour, des cabinets d'aisance et deux escaliers dont un de service pour l'entresol. La hauteur minima de 6 mètres demandée pour la grande salle publique permettait un entresol au-dessus des autres pièces du rez-de-chaussée.

Les archives et le logement du garçon de bureau auraient été installés audit entresol.

Au premier étage, muni d'un escalier spécial, devait être l'appartement du directeur. Au sous-sol, un calorifère devait fournir l'air chaud nécessaire à tout l'établissement.

Un terrain rectangulaire, situé entre deux rues et deux murs mitoyens, était l'emplacement proposé dont la plus grande dimension ne devait pas excéder 25 mètres.

Un bureau auxiliaire, récemment construit rue de Vaugirard, 196, à Paris, pouvait, — bien entendu après, le dépôt de l'esquisse — être visité par les concurrents [qui y auraient trouvé un motif d'étude pratique en ce qui concerne l'aménagement spécial à ce genre d'établissement.

Des trois premières mentions accordées par le jury, deux ont été obtenues par MM. Lecardonnel et Delauney, élèves de M. Guadet, et l'autre par M. Garnier (Tony), élève de M. Blondel.

M. Lecardonnel aérail assez peu sa grande salle publique sur une très petite cour; mais tous les services se dégageaient bien sur cette salle, couverte d'un comble vitré, bien éclairée; ladite courette formant, d'ailleurs, comme un atrium bien arrangé sur lequel s'ouvraient les trois arcades de la grande salle.

(1) Voir n^o 42, p. 493.

Une façade d'aspect modeste, sagement étudiée, complétait ce projet mentionné en première ligne.

Avec un petit plan très simple, M. Delauney au moyen de dégagements économiques perdait peu de surface en circulation; on entrait facilement en sa grande salle; une façade solide et de bonnes proportions, s'ornait d'un grand ordre encadrant le premier étage et l'entresol, sur un soubassement fourni par le rez-de-chaussée. Ce projet-là semblait le plus sage — sinon le plus pratique — des trois mentionnés.

En outre du projet de M. Garnier (1^{re} mention) se faisaient remarquer encore quelques bons petits plans: tel celui de M. Chanot (2^e mention) dont, au surplus, la façade néo-gothique, originale mais de bon goût, colorée par les reliefs et bien proportionnés par les pleins et les vides faisait honneur aux conseils de M. Lheureux. Bonnes façades par M. Deveaux (2^e mention) — encore « un Guadet » — et par M. Tronquois qui a employé des linteaux métalliques d'une façon intéressante; parti d'angle adopté par M. Selmersheim qui (élève de son père et de M. Moyaux) avait, sur une rotonde élevée à l'angle de deux rues, accroché deux ailes et ainsi formé à l'intérieur une cour vitrée faisant office de hall.

Ces cours vitrées sont des étuves en été — non des salles.

Comme exercice sur les « éléments analytiques », les nouveaux avaient à traiter le décor architectural pour la cour d'un hôtel du Ministère de la Guerre. Précédée d'un vestibule, cette cour aurait été entourée, au rez-de-chaussée et au premier étage, de portiques à arcades avec colonnes engagées dans les piédroits. Au rez-de-chaussée, l'ordre dorique romain et, au premier étage, l'ordre ionique devaient être étudiés, « modifiés », de manière à former un tout d'une « harmonie parfaite »; la corniche ionique devait couronner l'ensemble de l'édifice. La cour devait comprendre, dans sa longueur, 7 arcades; l'écartement d'un axe à l'autre des piédroits aurait été de 5 mètres.

Un plan et une coupe longitudinale de la cour et du vestibule, à l'échelle de 0^m0025 par mètre, constituaient l'esquisse; au rendu (27 juin) un plan à 0^m005, une coupe générale au double; et, comme détail, l'élévation d'une travée du portique aux deux étages, avec une coupe à 0^m04 par mètre.

Dans cette coupe, on devait « suivre le principe des édifices romains pour la superposition des colonnes engagées, en évitant absolument toute espèce de surplomb... »

Ce programme — Dieu merci! — ne prêtait pas à l'aquarelle: cela nous a épargné une avalanche de tartines aussi indigestes pour le visiteur que peu fructueuses pour ceux-là qui se croient, d'ordinaire, obligés à ces démonstrations du pinceau et du frontispice, à ces orgies de sauce, noyades de rôti. Des rendus trop noirs, à l'encre de Chine; peu de couronnements convenables, à l'exception de ceux de M. Chaplin (atel. Bernier) et de M. Howard (atel. Laloux). Ce dernier, par une frise ornementée et une crête inspirée de celle de Pierre Lescot, au vieux Louvre, a su dignement terminer sa façade d'ordres superposés. Quant à l'« harmonie parfaite » demandée, est-elle bien de ce monde? Il est permis d'en douter surtout en « analytique » de 2^e classe. Peut-être, s'il y avait de l'analyse en première....

Quelques bons détails : tel celui de *M. Herscher* (atel. Girault); un bon ensemble par *M. Duthoit* (atel. Bernard) et, du même, un détail bien étudié, convenablement rendu. On en pouvait dire autant du projet de *M. Bermudes* (atel. Blondel) au lavis joliment coloré.

Une école de natation, sujet très intéressant du concours d'esquisse ouvert le 3 juin dernier, nous a paru bien gros pour la 2^e classe : « Cette école serait établie sur le bord d'un fleuve et formerait une espèce de gare disposée de telle sorte que, dans certaines occasions, on y pût donner des joutes ou fêtes navales. Elle se composerait d'un vaste espace autour duquel seraient des gradins. On placerait, aux extrémités, des ponts d'où l'on pourrait, en terme de natation, « piquer des têtes ». Dans l'endroit le plus apparent, on réserverait des tribunes pour le public et des loges pour les juges des joutes. » Cette école devait, au surplus, être entourée de portiques et de cabinets dont une partie aurait servi de dépôts pour les vêtements et l'autre affectée aux bains particuliers à prendre pour cause de santé. Un pavillon devait, en outre, contenir un café-restaurant, une administration et des postes de secours. Ces diverses parties, solidement construites, ne devaient pas être établies sur des bateaux mais bien fondées en place fixe : c'était afin que cet édifice, situé dans une capitale, pût être développé avec l'importance convenable à sa destination. Tout cela devait être contenu dans un espace de 200 mètres de longueur maxima.

En tête d'une nombreuse collection d'esquisses dont les auteurs — au moins quelques-uns — s'étaient « emballés » et y étaient allés de leur « projet de Grand Prix »; en tête de ces efforts de 2^e classe brillait, réellement, l'esquisse — idée amusante et rendu coquet — de *M. Binet* (atel. Laloux) : C'était comme une naumachie à l'antique, avec amphithéâtre très festival et fond de paysage étourdissant d'adresse — mais c'était trop ouvert pour une école de natation.

Très gentille, encore, l'esquisse de *M. Weiss* (atel. Laloux); monumentale celle de *M. Bourdon*; toute virgilienne, celle de *M. Jaumin*, sur un joli petit plan à coins ronds, avec des treilles au pourtour. *M. Armbruster* avait rêvé là une villa italienne sur des galeries d'eau sur des grottes.

A part ces quelques « malins », peut-être attardés en 2^e classe, il ne paraît guère que les élèves de cette catégorie soient de force à traiter, en quelques heures, un programme de cette importance et d'en rendre l'interprétation avec l'assurance suffisante.

U. A.

PAPETERIE D'ESSONNES (S.-&-OISE)

HABITATION DU DIRECTEUR

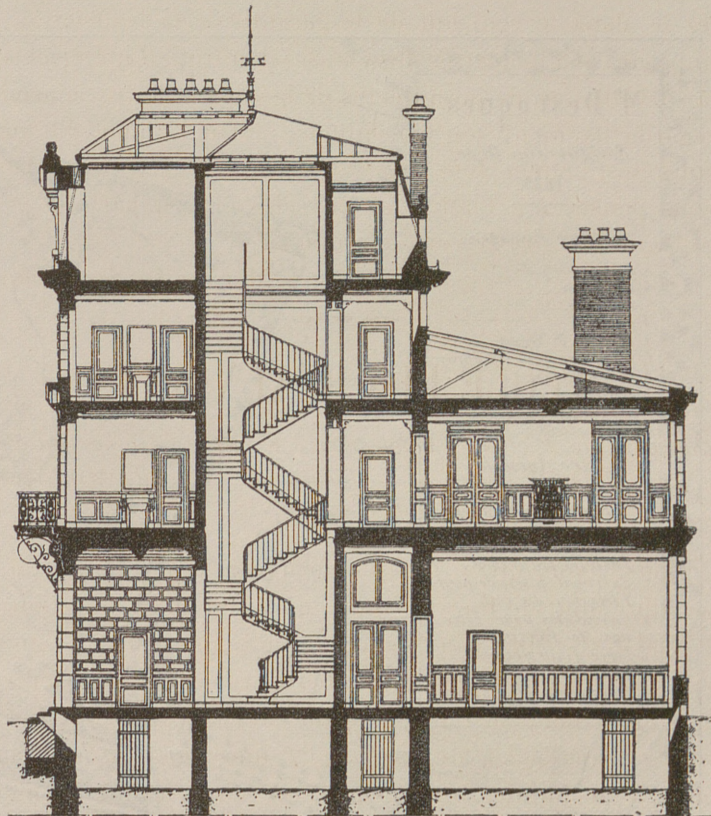
PLANCHE 84.

Le bâtiment de direction contient à rez-de chaussée en communication directe avec les bureaux de l'usine, le cabinet de direction avec ses dépendances, les cabinets des chefs de services, le bureau des téléphones et un salon d'attente pour les visiteurs de l'usine.

Les étages sont occupés par l'appartement du directeur.

Le sous-sol, peu profond à cause du niveau des eaux de

Bâtiment de la direction des papeteries d'Essonnes.



COUPE LONGITUDINALE

l'Essonne, contient les calorifères à vapeur qui chauffent toute la maison,

Tout le bâtiment est fondé sur pilotis, le sous-sol de la vallée de l'Essonne étant une tourbière d'une consistance tout à fait insuffisante.

Les matériaux employés sont : la brique Radot d'Essonnes et la pierre de Conflans pour les façades, la meulière et la brique pour les murs de refend, le fer pour les planchers et la charpente du comble.

L'escalier principal est en fer avec semelles en Comblanchien, l'escalier de service est en bois.

L'immeuble est éclairé par le gaz et l'électricité et est pourvu d'une canalisation d'eau froide et d'eau chaude.

La dépense totale s'est élevée à 200,000 francs environ et les travaux ont été exécutés, pour la majeure partie, par des entrepreneurs d'Essonnes, sous la direction de MM. Denfer et Friésé, architectes.

PARCS ET JARDINS

PLANCHE 87.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de *M. Lusseau*, au sujet de ses constructions rustiques (V. p. 487). Les dessins de jardins et de parcs reproduits dans nos gravures d'aujourd'hui sont du même architecte.

Jardin S... à Fargues. — En terrain plat, au milieu d'un beau vignoble, mais d'un aspect monotone.

Une vallée longitudinale (non régulière), conduisant l'œil à un grand rocher formant cascade, a été creusée.

Les massifs de pourtour ont été relevés et vigoureusement plantés, dissimulant complètement les limites de la propriété,